
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 23 mai 2016

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO - Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - Mme Marie-Neige BLANC - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - Yasmina SALHI - M. Jean-Paul CHICH - Mme Chafia TIFRA - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN - Mme Martine MAURICE - M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET - Mme Michelle MOREL - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Myriam GROS-IZOPET en retard (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

M. Alain BRISSARD en retard (pouvoir à Mme Claire LE FRANC)

M. Mathieu SOARES (pouvoir à M. Hector BRAVO)

M. Yann CROMBECQUE arrivé en retard (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

Mme Pascale CROZON en retard (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

M. Movses NISSANIAN en retard (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à Mme Djamila GHEMRI)

Mme Emmanuelle HAZIZA en retard (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

M. Ikhlef CHIKH

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais demander à M. Bocquet de procéder à l'appel nominal.

(M. Bocquet procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous allez avoir à signer la feuille de présence qui circule dans les travées à partir de maintenant.

Avant de vous demander d'adopter le procès-verbal, je vous donne deux informations : la première concerne Mme Samia Belaziz qui m'a fait part de sa démission du groupe Radical Génération Écologie et Citoyens et de son adhésion au groupe Socialiste et Apparentés. De son côté, M. Bocquet m'a informé de sa désignation aux fonctions de président du groupe Radical Génération Écologie et Citoyens en remplacement de Mme Belaziz.

Merci.

Nous allons adopter maintenant le procès-verbal de la séance précédente du jeudi 31 mars 2016 joint à la convocation.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Vous avez eu connaissance des décisions prises par moi-même dans le cadre de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales, pièce jointe aux documents de convocation du Conseil. Je vous demande simplement de m'en donner acte.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'aujourd'hui. Auparavant, comme j'essaye de le faire chaque fois, je vous indique la date du prochain Conseil Municipal qui sera le lundi 4 juillet 2016 à 16 heures.

1 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA – ACQUISITION AUPRÈS D'ICF D'UN PATRIMOINE DE 76 LOGEMENTS ET 3 COMMERCE SITUÉ AUX N°4 ET 10 DE LA RUE BAT YAM – COMPLÉMENT RELATIF À L'ACTE DE CAUTIONNEMENT – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- M. Morel avait souhaité donner une explication de vote en conférence des présidents mais on me dit qu'il l'a retirée.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

2 – GARANTIE D'EMPRUNT ARALIS – ACQUISITION-AMÉLIORATION DE LA RÉSIDENCE NICOLAS GARNIER, 76 RUE NICOLAS GARNIER À VILLEURBANNE, AVEC FINANCEMENT CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

3 – GARANTIE D'EMPRUNT ARALIS – ACQUISITION-AMÉLIORATION DE LA RÉSIDENCE NICOLAS GARNIER, 76 RUE NICOLAS GARNIER À VILLEURBANNE, AVEC FINANCEMENT AMALIA – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

4 – GARANTIE D'EMPRUNT SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES – ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS PLS, RÉSIDENCE « ORGANZA », ZAC DE LA SOIE À VILLEURBANNE VINCI IMMOBILIER – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

M. LE MAIRE.- Nous avons une série de rapports qui relèvent de l'habitat et du financement du logement social en particulier.

5 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – EMH : 71 A 75 RUE ANATOLE FRANCE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai une demande du groupe Communiste, de M. Bravo, pour une intervention qui, m'a-t-il dit, serait groupée avec les deux suivantes qui sont de même nature puisqu'il s'agit chaque fois de participation de la Ville au financement du logement social.

Je vous donne la parole.

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Une nouvelle fois, le rapport de la Fondation Abbé Pierre, lequel j'ai pour habitude de citer car c'est un document référent quant à l'état du mal-logement en France, vient une nouvelle fois alerter les pouvoirs publics sur la situation de l'aggravation de nombreux foyers malgré les mises en chantier de logements.

Ainsi, on peut y lire que le taux d'effort net moyen des ménages les plus pauvres premier décile est de 55,9 %, plus de trois fois supérieur à la moyenne qui est de 17,5 %.

Puis de poursuivre : le développement de l'accession à la propriété est à l'origine d'inégalités croissantes entre propriétaires et locataires.

Le développement sélectif de l'accession à la propriété (les accédants ont en moyenne un revenu deux fois supérieur à ceux des locataires) a également contribué à accentuer le décalage entre propriétaires et locataires. Ces derniers voient, en effet, leur situation se dégrader depuis une vingtaine d'années puisque les loyers et les charges progressent alors que l'effet solvabilisateur des aides à la personne, insuffisamment revalorisées, recule sur une longue période, si bien que l'augmentation de leur taux d'effort a rendu plus incertaine leur capacité à épargner en vue d'accéder à la propriété.

C'est ici un argument de poids, me semble-t-il, qui doit nous faire réfléchir sur les ventes de logements sociaux, les loyers appliqués et les aides à la pierre. Bref, sur l'ensemble des politiques du logement et particulièrement du logement social qui paraît insuffisant à ce jour à régler, ne serait-ce que le problème du sans-abrisme (petit clin d'œil à Emmanuelle Cosse).

En effet, le nombre de personnes en exclusion extrême étant sans abri a crû de plus de 50 % à dix ans environ à 141 500 personnes SDF et 3,8 millions de personnes concernées par le mal-logement.

Le logement est le premier facteur d'exclusion, il est le reflet des inégalités, il joue un rôle majeur et est aussi à l'origine de l'accroissement des inégalités. Il est nécessaire non seulement pour l'abri qu'il représente mais aussi pour avoir un compte bancaire et pour pouvoir retrouver un emploi. C'est un élément essentiel du décrochage des couches populaires et des ménages les plus modestes. C'est le reflet du marquage social et territorial des plus modestes.

Il convient donc d'engager des politiques pour prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le mal-logement. Réguler les marchés et modérer les coûts du logement, produire davantage de logements accessibles et donc sociaux là où il y a des besoins mais aussi là où il n'y en pas ou peu.

Villeurbanne devrait pousser à la construction de logements sociaux dans la commune mais aussi dans la ville centre. Certes, beaucoup de logements sont en prévision mais, si l'on en croit le rapport de la Fondation Abbé Pierre, cela reste insuffisant au vu des besoins démographiques et des besoins de la population.

La Métropole lyonnaise ne fait pas exception à la situation nationale, en témoignent l'augmentation des loyers et la reprise à la hausse de l'immobilier déjà à des prix stratosphériques pour nombre de concitoyens, sans oublier le temps d'attente pour obtenir un logement social d'un an.

Il n'est donc pas déraisonnable d'aller au-delà des 28 % de mise en construction de logements sociaux et de fixer comme visée un tiers de logements sociaux à Villeurbanne au vu des besoins. Cela demande à nous repositionner dans la Métropole et en partenariat avec la Ville de Lyon sur les enjeux. La charte partenariale des secteurs de mixité sociale du Grand Lyon signée en 2009 pourrait peut-être être revue afin d'augmenter en ambition.

Enfin, comme le propose la Fondation Abbé Pierre, ne pourrait-on pas envisager de baisser les loyers de certaines HLM en les reconventionnant, c'est-à-dire en les passant de PLS à PLUS ou de PLUS à PLAI, ce qui suppose un refinancement des bailleurs et de mobiliser autant que possible le parc vacant par la taxe sur le logement vacant qui a montré son efficacité ? Le cas échéant, par la taxe d'habitation sur les logements vacants en lien avec la Métropole.

Naturellement, nous voterons les participations de la Ville au logement social et voterons contre la vente de ceux-ci.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. J'avais omis de donner la parole d'abord au rapporteur comme le veut en principe l'usage pour qu'il présente cette délibération. Je vais à la fois lui donner la parole pour qu'il le fasse s'il le souhaite et qu'il réponde peut-être, du moins qu'il échange avec Hector Bravo à ce sujet.

Un mot simplement. Il n'a échappé à personne que, pour cette première délibération pour des logements situés rue Anatole France, ce sont des logements sociaux qui sont situés vraiment en centre-ville. Ce n'est pas les Gratte-Ciel au sens propre du terme mais c'est quand même la centralité. Je dis cela par rapport à un débat que nous avons pu avoir voici quelques années quand on nous disait que les logements sociaux étaient concentrés à l'extérieur.

M. Llung l'a dit souvent, aujourd'hui, nous avons un rapport qui est beaucoup plus équilibré entre le centre-ville au sens large et des quartiers plutôt à l'extérieur de la collectivité.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci Hector Bravo de cette intervention politique.

Un petit mot quand même de présentation de ces trois délibérations sur lesquelles vous avez souhaité intervenir. Il y a six délibérations et elles concernent la programmation de 115 logements au total.

Dans votre intervention, vous avez fait état du rapport annuel avec une description qui peut-être prête à confusion sur le statut des propriétaires. Il ne faut pas confondre à mon sens le prix du marché, la propriété et les prix très élevés qui ont tendance à augmenter sur la Métropole, en particulier à Villeurbanne, et les propriétaires modestes qui eux aussi ont droit d'accéder à la propriété. Je tiens beaucoup à faire ce distinguo parce qu'il y a certes des différences de revenus flagrantes et marquées dans notre Métropole, y compris dans notre Ville, mais l'idée que des personnes modestes puissent accéder à la propriété reste une idée intéressante, et de gauche.

Entre les propos que vous avez eus, qui sont de l'ordre de la politique nationale, y compris avec des préoccupations locales, et le travail à accomplir, la difficulté apparaît quand on commence à travailler. Ici, nous sommes à Villeurbanne et dans la Métropole. C'est vrai que l'on ne va pas résoudre tous les problèmes nationaux. D'ailleurs, il faudrait y ajouter la construction, l'emploi et bien d'autres paramètres liés au logement.

En revanche, nous pouvons aussi faire ce que nous pouvons là où nous sommes, c'est déjà beaucoup quand on occupe bien son espace politique, et là nous pouvons avoir quelques résultats. Je signale au passage que nous aurons une année en programmation de logements sociaux à Villeurbanne tout à fait exceptionnelle, près de 900 logements sociaux. C'est énorme. Il n'y a aucune période, peut-être les années soixante, avec une telle programmation, et c'est bien parce que nous avons conscience des difficultés que vous avez évoquées que nous cherchons à répondre, là où nous sommes, avec les moyens dont nous disposons.

Les moyens dont nous disposons, c'est évidemment l'accompagnement dans les opérations, les aides à la pierre de l'État gérées par la Métropole et les aides à la pierre y compris communales (c'est d'ailleurs l'objet de cette délibération) pour développer ce logement. Aujourd'hui, c'est 115 mais vous remarquerez qu'à chaque Conseil Municipal, nous votons des aides à la pierre aux bailleurs.

Ensuite, quand on travaille, il y a le souci de l'équilibre territorial parce que la mixité sociale passe d'abord par l'équilibre du bâti tout simplement. On répartit ces logements sociaux. Le maire l'a évoqué à l'instant, à Villeurbanne, toutes les opérations nouvelles sont très bien réparties dans le territoire de la ville. Il y a dans nos objectifs du PLU-H, pour sa partie habitat dont nous voterons le projet à la fin de l'année à la Métropole, toute une politique de rééquilibrage de la proportion de logements sociaux selon les quartiers : ceux qui en ont un peu au-dessus de la moyenne verront leur moyenne baisser à l'horizon 2030 et ceux qui en ont un peu au-dessous de la moyenne verront leur moyenne augmenter. Une politique d'équilibrage est engagée.

Enfin, j'ai dit un mot tout à l'heure de l'accession à la propriété pour les personnes modestes, je persiste et je signe. Il y a deux aspects, nous verrons une délibération dans un instant de la SEMCODA pour la vente du patrimoine HLM. Je connais votre position, vous l'évoquez chaque fois. Politiquement, il y a une place pour l'accession à la propriété des personnes modestes. Cela passe soit par la vente HLM qui elle-même a une fonction économique pour les bailleurs, soit par le développement du PSLA dont j'ai déjà parlé ici même, qui est la possibilité d'acquérir des logements à un prix inférieur au mètre carré par rapport au marché d'une manière très significative, c'est-à-dire pour des personnes qui n'auraient aucun accès à la propriété sans cette politique.

Pour le territoire de Villeurbanne, il est bon aussi de raisonner en volume : 28 % de locatif social à l'horizon 2030, nous n'y serons pas en 2030 mais c'est une volonté affichée délibérée qui sera dans le PLU-H donc dans les obligations. Ce ne sont pas des paroles en l'air.

Je souscris aussi au volume d'un tiers que vous avez évoqué mais qui sera composé de 28 % de logements sociaux locatifs et d'une proportion de PSLA, l'ensemble formera un tiers.

Il faut savoir aussi qu'un ménage modeste qui accède à la propriété libère une place dans le parc social, ce qui n'est pas mal. On commence à ajouter la notion de parcours pour les personnes et de flux pour la gestion des logements.

Voilà en résumé la politique que nous menons, une politique volontariste pour les logements sociaux qui se traduit par un objectif rehaussé, par des programmations vraiment très fortes pour l'année en cours, une proportion d'accessions à la propriété pour les ménages modestes et, en plus, une action pour l'urbanisme opérationnel (je l'ajoute parce que c'est le travail quotidien) pour limiter autant que faire se peut les coûts du foncier qui là aussi sont inquiétants ou qui auraient tendance, si on n'y prend garde, à pousser toujours plus loin les populations modestes, à l'est en l'occurrence, là où nous sommes. C'est un problème dont nous avons conscience.

Autre outil du PLU-H, nous y reviendrons une autre fois, il y aura une réglementation à Villeurbanne de la taille minimale des logements, c'est-à-dire leur typologie et leur surface, de sorte à n'avoir pas que des produits d'investissement puisque, depuis que Villeurbanne est passée en zone A pour les investisseurs, il y a des effets délétères, c'est-à-dire des T2 qui augmentent en proportion incroyable, des T4 et T5 qui diminuent en proportion alarmante, et des formes d'appartement qui font que ce n'est pas très agréable à vivre a priori. Quand vous cherchez la cuisine, elle est figurée par les tuyaux d'évacuation de l'eau qui sont dans le salon. On se pose des questions aussi sur la qualité des logements et cela fait partie des orientations politiques fortes que nous avons prises.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung de cette réponse complète et argumentée. Ce sont des problématiques sur lesquelles nous aurons sans doute souvent l'occasion de revenir.

Je vais mettre ce premier rapport aux voix. Je parlais tout à l'heure de la situation mais j'avais oublié que vous aviez sur un écran l'endroit où sera construit cet immeuble rue Anatole France.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

6 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION –EMH : TERRAIN DES SŒURS ROGER SALENGRO –

M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Ce rapport relève de la même problématique mais M. Morel m'a indiqué avoir une intervention sur ce rapport en particulier.

Je ne sais pas si M. Llung souhaite en dire un mot. C'est la même problématique sauf qu'il s'agit du terrain des Sœurs.

M. Richard LLUNG.- Cela fait partie de la programmation que j'évoquais. C'est un programme Est Métropole Habitat sur l'opération terrain des Sœurs. Mais je m'arrête là, je ne sais pas ce que veut dire M. Morel.

M. LE MAIRE.- On va le savoir. Monsieur Morel ou Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Nous sommes du même groupe !

Monsieur le Maire, Monsieur Llung,

Je globaliserai mon propos sur ces quatre rapports même si je parlerai un peu plus des Buers.

En 4 délibérations, vous nous proposez la création supplémentaire de 113 logements sociaux et d'insertion. Les logements sociaux sont indispensables dans une société responsable où l'éthique a un sens, mais les conditions d'attribution, les conditions de répartition urbaine et les conditions de leur gestion par leurs défauts, leurs carences et même leurs déviances conduisent trop souvent à des situations faisant qualifier ces quartiers de difficiles ou de sensibles.

Les gens de chez vous, Samia Ghali, sénatrice socialiste et maire du 8^{ème} arrondissement de Marseille, a très largement décrit la dérive de ces quartiers.

Manuel Valls a dénoncé l'apartheid, même s'il est revenu sur la force de ce mot, apartheid territorial, social et éthique des quartiers dits sensibles.

Nous savons tous que la surdensité de logements sociaux avec la concentration de toutes les précarités conduit à créer des quartiers sensibles, inégalitaires, et à creuser les écarts entre ces quartiers sensibles et les autres : 39 % des habitants de ces quartiers sont sous le seuil de pauvreté contre 13 % en France, 25 % sont au chômage contre 10 % au national, atteignant le seuil alarmant de 45 % pour les 16/29 ans.

Si le manque de qualification professionnelle joue un grand rôle, l'étiquette d'appartenance à un quartier difficile constitue un stigmate souvent rédhibitoire à l'embauche. À qualification égale, un jeune venant du quartier République aura plus de chance que celui venant des Buers ou de Saint-Jean. Et pire encore, lorsque l'on habite un quartier sensible on a de plus en plus de difficulté à le quitter. L'ascenseur social se bloque dans ces quartiers.

Alors oui, ce soir, vous proposez en quatre petites délibérations la création de 113 logements sociaux et d'insertion supplémentaires. Vous alourdissez encore plus la barque villeurbannaise en ajoutant 51 nouveaux logements sociaux dans un quartier (Les Buers) qui cumule déjà toutes les précarités et tous les stigmates de la panne républicaine. Arrêtez de créer ces quartiers difficiles et ensuite de chercher des solutions aux problèmes que vous avez vous-mêmes créés ! Charles Hernu l'avait compris, initié et en partie corrigé en réglant le problème de la rue Olivier de Serres.

J'évoquerai pour terminer la Fondation Abbé Pierre qui dénonce la notion de quartiers insensibles face aux quartiers sensibles, cette bipolarisation urbaine entre les quartiers concentrationnaires des précarités et les autres. Nous devons dénoncer aussi la volonté de certaines communes de ne pas créer de logements sociaux comme d'autres à en créer trop, le sous-entendu électoraliste ne faisant aucun doute.

Nous devons travailler à une meilleure condition de répartition urbaine, à une meilleure harmonisation de l'intégration des logements sociaux dans le tissu urbain (nous disposons d'un outil qui peut être efficace avec le pôle métropolitain) et inventer la répartition territoriale métropolitaine plutôt que continuer à raisonner en territoires communaux pour répondre aux objectifs de besoins de logements sociaux. C'est aussi la loi SRU qui doit évoluer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Llung a répondu par avance à certains de vos propos mais je lui donne la parole.

M. Richard LLUNG.- M. Morales a parlé de déviance des logements, je ne savais pas que les logements pouvaient être déviants. Vous verrez dans le compte rendu du Conseil Municipal.

Je suis assez choqué quand même de plusieurs choses.

Nous sommes en 2016, on ne produit plus des logements sociaux comme dans les années soixante. Les besoins ne sont pas dans le même contexte même s'il y a besoin de beaucoup de logements et on ne fait plus des quartiers, des grands secteurs de logements sociaux 100 % logements sociaux, conçus sous une forme urbaine qui était ce que l'on appelle la charte d'Athènes, c'est-à-dire des grands tènements avec un immeuble posé dessus, qui ne sont pas denses du tout (il faut déconstruire les idées reçues là aussi) et avec une politique de peuplement qui a déjà eu lieu dans les années soixante-dix et dont nous sommes les héritiers aujourd'hui. Il ne faut pas inverser l'histoire.

Vous nous situez un peu dans le passé en ressasant ce mot de quartier qui décidément fait plaisir à beaucoup de monde. Sauf que nous ne sommes pas dans la même situation. Les logements sociaux neufs sont produits à 60 % en moyenne en voie future d'achèvement (VEFA). Cela veut dire que, dans un même immeuble, de même qualité, vous pouvez avoir une montée de logements sociaux et deux ou trois autres montées qui ne le sont pas. Donc cette mixité est à l'immeuble.

Ensuite, il y a la répartition de ces logements sociaux produits à 60 % en VEFA dont je disais tout à l'heure qu'elle était équilibrée à Villeurbanne. Nous avons montré plusieurs fois dans ce Conseil Municipal une carte de répartition de nos logements sociaux. Villeurbanne peut se permettre de parler de mixité sociale parce que le logement social qu'elle offre est très bien réparti sur tout le territoire, historiquement, par l'action de mes prédécesseurs et aussi par toute l'action que nous menons depuis quelques années.

Avant de parler de tout ce que l'on veut, il faut que le bâti soit bien réparti et c'est particulièrement vrai à Villeurbanne.

Par rapport aux quartiers dont vous parlez, il se trouve qu'à Villeurbanne nous avons aussi historiquement quelques quartiers mais nous avons aussi la chance d'avoir des possibilités de développement urbain autour de ces quartiers comme Saint-Jean et les Buers.

Vous avez évoqué les Buers, il y a le terrain des Sœurs à côté. Certes, ce sont deux opérations qui, en urbanisme opérationnel, ont des périmètres différents. Pour autant, nous avons travaillé à bien concevoir l'évolution de l'ensemble du quartier des Buers. Cela comprend la place des Buers, la rue René, la rue Octavie, tout ce secteur qui est plutôt sur la partie sud, y compris la résidence Pelisson pour EMH. Cela comprend le tènement Buers nord, il y a d'ailleurs une réunion publique le 1^{er} juin prochain pour la partie plutôt opérationnelle.

Sur le terrain des Sœurs, nous avons rehaussé le taux de logement social de 5 % voici quelques années et une partie de démolition parce que cela se dessine dans un ensemble sur la partie nord des Buers et une réhabilitation des autres.

Pourquoi faisons-nous tout cela ? Parce que ce quartier ne sera plus isolé. Les commerces seront au cœur du quartier et non plus localisés sur Salengro. Nous remaillons, nous recomposons de l'urbanité de la ville dans tout ce secteur. Je pourrais en dire autant pour le projet Saint-Jean mais je m'arrêterai là.

C'est toujours pareil, les discours sont toujours fondés sur des représentations. J'aime bien qu'on les déconstruise et que l'on s'attache à la réalité d'aujourd'hui et de ce que nous faisons.

M. Richard MORALES.- Je vous renvoie vos propos de la même façon, je pense que vous êtes comme notre président de la République : tout va bien dans le meilleur des mondes !

M. LE MAIRE.- L'usage n'est pas que vous repreniez la parole derrière mais vous avez souvent dit dans cette assemblée qu'à Saint-Jean, il y avait trop de logements sociaux, 70 %. Vous connaissez les chiffres d'aujourd'hui : 56 %. Nous aimerions vous l'entendre dire plutôt que de répéter que c'est toujours dans les mêmes quartiers qu'on le fait. Nous passons de 70 % à 56 %, cela dit quelque chose.

Dans le quartier des Buers, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, le quartier des Italiens ou de Croix-Luizet, les trois barres très proches de l'ouverture du périphérique seront démolies et remplacées par du tertiaire. Il est quand même un peu normal que, dans le cadre d'une opération de relogement qui est annoncée, un certain nombre d'habitants souhaitent habiter pas très loin de là où ils ont vécu pour l'essentiel, donc sur le terrain des Sœurs.

Le pourcentage de logement social, qui sera plus faible qu'à Pelisson où il est à 100 % si on considère ce micro-quartier dans le quartier, sera à 25 %. Il permettra de reloger les familles qui, aux Buers, verront leur logement démoli à travers une opération de rénovation urbaine.

Nous examinerons tout à l'heure le logement à Vert-Buisson, une opération longue qui a demandé une grande énergie et mobilisation de la Ville pour détruire un immeuble qui allait à vau-l'eau depuis longtemps à travers Notre-Dame-des-Sans-Abri. Il y a eu une relative déliquescence due aux propriétaires. Quand on fait l'enquête, on s'aperçoit qu'un certain nombre de personnes ont vécu là et nous essayons de les reloger au moins à Villeurbanne. Il est quand même bien normal que ce soit ainsi et la réalité, c'est qu'aujourd'hui, par rapport à voici vingt ans (je ne veux pas dater cela du moment où j'étais maire, cela a commencé avec M. Chabroux, Mme Crozon y a participé), notre effort est de rééquilibrer. Aujourd'hui, dans les quartiers périphériques, il y a une baisse du pourcentage de logements sociaux et, au contraire, au centre-ville, une augmentation du pourcentage de logements sociaux. Ce sont des chiffres indiscutables, il serait bien que chacun les lise, les comprenne et ne construise pas un discours qui va à l'encontre des faits observés sur ce plan.

Je vais mettre ce rapport aux voix pour le terrain des Sœurs Roger Salengro.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

7 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – DYNACITE : 279 À 281 ROUTE DE GENAS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

8 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – VILOGIA : 1 À 3 RUE ROGER LENOIR – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

9 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS – 30 AVENUE BLANQUI : RÉHABILITATION D'UN APPARTEMENT T1 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il s'agit de propriétaires privés aidés par la collectivité pour réhabiliter des appartements et pouvoir les louer à des loyers encadrés.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

10 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS – 34 RUE FAILLEBIN : RÉHABILITATION D'UN APPARTEMENT T2 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

11 – PARTICIPATION À L'OPÉRATION DE DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE VERT-BUISSON À SAINT-JEAN – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Deux mots de présentation simplement pour rappeler qu'il s'agit d'une délibération qui concerne la future démolition de la résidence Vert-Buisson qui a été actée voici quelques années. L'opération de relogement qui a commencé en 2011, voici déjà cinq ans, se traduit par 77 ménages à reloger, 72 le sont déjà, 5 restent à reloger à l'heure où nous parlons, cela devrait être fait avant l'été, et 58 personnes relogées qui l'avaient souhaité le sont sur Villeurbanne. Il est toujours intéressant de constater que ces familles avaient souhaité rester à Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur Llung,

Nous allons voter cette subvention mais au seul motif que ce bâtiment qui est devenu une véritable poubelle doit être démoli. Un bâtiment d'ailleurs qu'il y a lieu de dynamiter aujourd'hui sans possibilité de récupération, et au bout de 40 ans seulement.

Nous voulons aussi donner notre avis sur ce rapport que vous avez voté en 2012, nous n'étions pas là, nous voulons vous dire ce que nous en pensons.

C'est un rapport qui passera probablement comme une lettre à la poste, la situation pour vous est devenue banale, classée dans les affaires courantes mais, pour nous, elle reste révoltante.

Sans oublier qu'au préalable, en remerciement sans doute de ces destructions incroyables, il faut souligner la prise en charge de la réinstallation des familles dans des appartements remis à neuf, la prise en charge du déménagement, la facture des loyers impayés, etc.

Vous arriverez peut-être à changer le visage de ce quartier mais la destruction des barres d'immeuble déplace simplement le problème qui sera recréé aux alentours, ce que l'administration qualifie, avec le vocabulaire poétique qu'on lui connaît, « le transfert de difficulté ». Tout ceci, évidemment, dans une sidérante opacité.

Les habitants ne comprennent pas alors que la plupart de nos quartiers plus anciens considérés comme désuets à l'époque par Le Corbusier sont toujours debout. Sur un plan architectural, il voulait construire des barres d'immeuble porteuses d'avenir et de progrès social, loin de ces vieux quartiers. Il fallait faire table rase du passé. Cela a été l'illustration contemporaine de la laideur absolue qui a défiguré la France pour longtemps encore, faut-il en commenter les conséquences ?

Notre rejet va aussi à la politique de gestion d'attribution de ces logements sociaux qui s'est spécialisée dans l'accueil des immigrés et non des populations de souche. C'est un fait statistique. Là où il y a des fonds de la Politique de la Ville, la majorité des gens sont immigrés.

Nous serons toujours en désaccord avec votre Politique de la Ville tant que vous n'accepterez pas de comprendre que la culture de l'excuse est une idéologie qui voulait faire régner la concorde et la paix sociale mais que c'est le contraire qui s'est produit. Vous êtes blasés, c'est évident, mais il faut rappeler que la rénovation urbaine, qui était qualifiée de plus grand chantier de notre histoire par Jean-Louis Borloo, nous a coûté sur la seule période de 2005 à 2015 50 Md€, plus la politique sociale et la Politique de la Ville et l'embauche assez coûteuse de fonctionnaires à l'appui.

Cela a fait tourner les bétonnières, c'est vrai, mais les opérations sur le bâti actuel ne changent pas le quotidien des habitants et n'améliorent en rien l'image des banlieues françaises. Les groupes BTP se frottent les mains, vous me direz : c'est déjà cela ! Il est bien illusoire de croire au retour à la normalité en ajoutant les phénomènes géopolitiques, culturels et religieux dans ces quartiers, alimentés quelquefois presque exclusivement par la drogue. Chassez la drogue, 40 % à 50 % des loyers ne sont plus payés. C'est le cas dans plus d'une centaine de cités sur le territoire qui sont hors contrôle alors que la police assume un grand nombre de servitudes hors sécurité qui servent trop souvent de collecteur d'impôt. Je pense aux distributions de procès-verbaux par exemple.

Pour finir, un mot sur l'ANRU dont on dit qu'elle démolit beaucoup mais construit peu, dont le financement fait l'objet de critiques récurrentes. Elle siphonne par exemple les caisses d'Action Logement qui constituent l'essentiel de ses ressources, la moyenne des 5 rémunérations brutes les plus importantes a atteint 120 000 € voici peu, ses locaux sont luxueux. Tout cela n'est pas clair.

Notre accord pour voter cette subvention ne cautionne pas cette politique, c'est la mise au point que nous voulions faire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Mme Casoli qui habite Saint-Jean depuis de nombreuses années et qui elle-même n'est sans doute pas de souche Madame Morel. Si on fait le compte dans cette assemblée, ce serait aller au bout de vos propos.

Mme Farida CASOLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération a une résonance particulière pour moi en tant que conseillère municipale déléguée au logement mais aussi en tant qu'ancienne présidente du conseil de quartier et surtout habitante de Saint-Jean.

Cette délibération clôt un chapitre compliqué voire douloureux de notre quartier car, même si la démolition demeure la seule solution réaliste, même si elle enclenchera une nouvelle dynamique pour cet espace au sein d'un quartier en plein renouveau, elle reste un déchirement pour une partie des habitants du quartier.

La résidence Vert-Buisson a connu une histoire compliquée depuis sa création en 1973. Propriété de la société Gabriel Rosset située au nord du quartier, dans une partie enclavée entre des locaux économiques et des terrains sportifs, elle comportait 76 logements accueillant des populations immigrées initialement en transit, mais comme notre pays avait besoin de bras à cette époque, les gens sont restés.

Ils sont restés dans une résidence qui s'est progressivement et continuellement dégradée. Toutes ces années, les locataires ont souffert de la vétusté du bâti, de logements inadaptés aux besoins actuels, de la délinquance, d'un manque d'entretien qui accélérât d'autant la dégradation. Ce constat a rendu la démolition comme l'unique solution pragmatique tant l'ampleur de dégradation du bâti aurait engendré des coûts de rénovation rédhibitoires.

Détruire une telle résidence, c'est donc forcément l'histoire d'un échec, l'échec de la société gestionnaire qui a dû laisser l'exploitation de la résidence à l'OPAC du Rhône en 2009.

Échec aussi d'une certaine représentation de la politique du logement dominante dans les années soixante-dix, mais la Ville, elle, n'a pas à rougir de son action pour tenter de sortir par le haut ce dossier dans lequel elle n'était pas la collectivité compétente.

Au contraire, notre engagement doit être souligné, en particulier celui de l'adjoint au logement d'alors, M. Christian Vermeulin, un engagement qui s'est illustré dans une attention permanente aux habitants en menant une concertation très en amont pour informer les locataires et en suivant de très près leurs conditions de relogement.

Ces derniers, attachés à leur habitation pour la plupart, ont pu être relogés parfois sur Villeurbanne, et dans des conditions plus favorables et plus adaptées à leurs besoins.

Cette délibération est aussi l'illustration d'un réel travail partenarial entre plusieurs acteurs comme Lyon Métropole Habitat, la Ville ou l'État.

Avec cette démolition, c'est une page du quartier qui se ferme pour en ouvrir une nouvelle qui porte une grande ambition pour le renouveau de cette parcelle et, plus largement, pour celui du quartier de Saint-Jean.

C'est pour ces raisons que le groupe Socialiste et Apparentés votera ces délibérations. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Merci Monsieur le Maire. Je remercie Farida Casoli de s'être intéressée au sujet, c'est-à-dire de parler de la résidence Vert-Buisson, du relogement des habitants, parce que cela compte, ils sont logés et nous les accompagnons, en tout cas avec la mobilisation des bailleurs parce qu'il a fallu tout cela pour les reloger et, pour 77 ménages à reloger, ce sont cinq années de travail. Nous sommes, Madame Morel, beaucoup plus laborieux que vous. Nous travaillons, que voulez-vous et nous nous intéressons aux gens !

Vous avez mélangé beaucoup de sujets. Écoutez-moi un peu, cela vous instruira. Il y a dans votre propos, c'est anecdotique, Le Corbusier. Nous ne sommes vraiment pas dans ce cas de figure pour la résidence Vert-Buisson. J'imagine que vous évoquiez les quartiers puisque j'ai moi-même évoqué les choses. Le Corbusier, ce n'est pas cela du tout. Renseignez-vous un peu !

Je ne sais pas ce qu'il faut répondre tellement vous avez évoqué tous azimuts tous les sujets et vous les avez mélangés. En revanche, ce qui est vraiment navrant dans votre propos, c'est ce glissement insidieux entre le logement, la partie bâti, et ceux qui l'occupent. Quand vous dites « déplacer le problème », est-ce qu'on

déplace les logements ? Non. Vous évoquez les personnes qui sont dedans et qui constituent à vos yeux un problème, et vous ne le dites pas, vous n'avez même pas le courage de l'énoncer, mais je le révèle et je veux le dire à tout le monde parce que ce n'est pas ce genre d'attitude qui fait progresser les idées.

Vous pouvez ricaner, c'est d'ailleurs tout ce que vous pouvez faire. Il y a une attention à avoir aux personnes, une attention à avoir aux situations, et à distinguer entre le logement, ce qu'il permet, et l'attention que l'on doit porter aux personnes et à leur situation économique.

C'est cela le logement social, c'est répondre à la situation économique, à la capacité des ménages à se loger. Monsieur Bravo a très bien dit tout à l'heure l'importance que cela avait dans la vie d'une personne que de pouvoir se loger.

Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration qui était déclamatoire.

M. LE MAIRE.- Merci. En tout cas, je suis très heureux de cette opération qui, comme l'a dit Mme Casoli, nous a beaucoup mobilisés depuis longtemps, dont je me rappelle que, dans les réunions de quartier à Saint-Jean voici quelques années, elle était toujours un sujet difficile à aborder. Les gens demandaient quand cela s'arrêterait, quand on pourrait démolir. Nous expliquions chaque fois que ce n'était pas si facile que cela.

Il a fallu mobiliser beaucoup d'énergie et des bailleurs sociaux pour arriver à cette solution, reloger aussi pour une partie à Villeurbanne, pour certains avec l'aide d'autres bailleurs mais pour la majeure partie à Villeurbanne voire dans le quartier Saint-Jean.

Je trouve vraiment que nous avons toutes les raisons d'être fiers et satisfaits d'arriver maintenant à cette opération, qui n'est pas encore tout à fait au bout, mais d'envisager la démolition d'ici à la fin de l'année et de consacrer cet emplacement à un tènement économique.

M. Richard LLUNG.- Nous verrons.

M. LE MAIRE.- C'est aussi une intention de ne pas reconstruire sur ce terrain une nouvelle opération de logements. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEMCODA PAR INCORPORATION DES PRIMES D'ÉMISSION ET MODIFICATION DES STATUTS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Martin après que M. Llung en dise un mot s'il le souhaite.

M. Richard LLUNG.- Merci Monsieur le Maire.

Un mot pour expliquer de quoi il s'agit. La Ville est actionnaire depuis 1993 pour 2 000 actions de la SEMCODA et, lorsqu'une décision touche au capital d'un organisme SEM, cela implique que les conseils municipaux concernés, et c'est le cas de Villeurbanne, s'expriment et donnent un avis sur cette étape administrative.

Voilà pourquoi nous avons très régulièrement ce genre de délibération.

J'ajoute que, et je l'ai dit en commission, nous avons plutôt l'intention de recéder plus tard nos actions de la SEMCODA parce qu'il n'y a pas forcément de raisons aujourd'hui de les garder. Si nous avons besoin d'avoir des rapports avec cet organisme, le titre d'actionnaire ne nous sert à rien. En revanche, je le dis aussi, il n'est pas question de déséquilibrer la politique de recapitalisation que mène la SEMCODA pour produire des

logements sociaux. Je leur ai indiqué que nous nous désengagerions au rythme qui leur conviendrait, de manière à ne pas déstabiliser leur démarche. Il n'y a strictement aucune urgence mais l'analyse du fait qu'il n'y a pas nécessité pour la Ville de rester actionnaire.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques mots à propos de ce dossier que nous voterons bien entendu.

Nous notons avec plaisir que la SEMCODA réfléchit à la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés.

Je fais ici entièrement confiance à nos collègues membres du groupe Communiste pour assumer les propos de M. Pierre-Alain MILLET, élu communiste vénissien, à la Métropole de Lyon lors du Conseil du 21 septembre 2015, et voter contre cette délibération.

Ces propos avaient fait sourire l'assemblée lorsque notre collègue Millet avait fait une déclaration d'amour non feinte à la Chine communiste de son camarade Jinping et loué le système économique communiste.

Voir une société HLM reverser des dividendes à ses actionnaires doit faire s'étrangler nos collègues, preuve que le système capitaliste a supplanté les idéaux du système communiste.

Qu'ils se rassurent, en cas de malaise, nous nous porterons à leur secours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'en conclus que vous préparez une candidature à Vénissieux ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Pas du tout ! J'aime bien Villeurbanne et je compte y rester. *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Je mets cette délibération aux voix dont j'ai bien noté que vous la votiez avec enthousiasme.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

13 – VENTE DE PATRIMOINE SEMCODA - RÉSIDENCE « DEBUSSY » 2 ALLÉE MARCEL ACHARD – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'avais une demande d'intervention de M. Bravo.

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire,

L'essentiel a été dit lors de mon intervention précédente, je voudrais juste l'agrémenter par un témoignage qui nous a été rapporté par une habitante des Brosses qui a acheté un logement social, elle nous disait regretter de l'avoir acheté. La réalité sociale fait que beaucoup de familles se trouvent aujourd'hui en difficulté face à l'achat de logements sociaux, ne serait-ce que par le biais des charges qui sont souvent pour des immeubles anciens des difficultés supplémentaires pour ces familles.

C'est une raison supplémentaire que nous avons tout le temps exposée dans nos interventions. Voilà un exemple concret qui nous pousse une fois de plus à voter contre ce type de délibération.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Il peut y avoir des situations individuelles plus délicates que d'autres. Il n'est pas impossible, à l'occasion de la vente d'un logement social, de revenir en arrière si le ménage a une difficulté. Quand nous parlons du PSLA, le dispositif est prévu pour accéder à la propriété mais aussi être sécurisé en cas

de difficulté, parce que ce n'est pas forcément dans la culture de tout le monde d'être propriétaire et de gérer. Le chemin inverse est possible. Il est bon de le savoir, ce n'est pas un chemin irréversible pour les gens une fois qu'ils ont souhaité accéder.

J'entends ce témoignage, nous ne le traiterons pas au Conseil Municipal mais s'il faut aider cette personne auprès du bailleur, il n'y a pas de difficulté particulière.

M. LE MAIRE.- Merci. Il y a aussi sans doute beaucoup de personnes sinon la très grande majorité qui sont contentes d'avoir pu accéder à un logement dans ces conditions. Cela mériterait aussi de nuancer le tableau.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 7 contre - 4 abstentions) -

14 – COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION N°D-2016-57 RELATIVE AUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAMAGNIEU – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Madame Balanche souhaite dire un mot ? Mme Panico aura une intervention.

Mme Virginie PANICO.- Mon intervention est retirée.

Mme Dominique BALANCHE.- Des réponses ont été apportées suite à la commission des présidents. Nous sommes sur une continuité du projet sur la partie saisonnière de Chamagnieu. Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

15 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Écologie Les Verts. Madame Balanche, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Dominique BALANCHE.- La délibération est dans une continuité de fonctionnement de la collectivité avec une révision du cadre du personnel. J'attends plutôt l'intervention pour comprendre le questionnement. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons pris cette intervention car nous pensions pouvoir intervenir sur la grève en cours dans la restauration scolaire lors d'un éventuel débat sur le bilan social. Néanmoins, même si nous saluons la présentation du bilan social en commission, nous aurions aimé que vous alliez jusqu'au bout de la démarche - certes pas obligatoire – avec un débat public en Conseil Municipal à son sujet.

La grève dans les cantines dure depuis le 22 mars, soit plus de deux mois. Cela ne s'est jamais vu à Villeurbanne ! Comment est-ce possible qu'un conflit de cette nature dure aussi longtemps ? Pourquoi avez-vous attendu près d'un mois avant de prendre le problème au sérieux ? Il a fallu également près d'un mois avant qu'une réelle communication ne soit faite aux familles.

Ce sont avant tout les enfants, les familles et les personnels qui en pâtissent même si cela représente également un coût élevé pour la Ville. Les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des enfants sont au cœur du conflit. Les revendications des personnels sont légitimes et sont exprimées depuis plusieurs années.

Même lorsque l'amputation du salaire n'est que partielle, des personnels ne font jamais grève par plaisir : la perte de salaire est significative, les tensions entre collègues ou avec la hiérarchie sont parfois difficiles à vivre. Cette grève est sans doute révélatrice de conditions de travail largement détériorées ces dernières années.

Si elle dure aussi longtemps, c'est nécessairement que les deux parties - grévistes et employeur - n'ont pas réussi à s'entendre sur une sortie acceptable du conflit.

Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas été en mesure de trouver une issue plus rapide ? Nous saluons les propositions faites concernant les créations de postes envisagées et la revalorisation du régime indemnitaire. Mais quels sont les points de blocage restants ? Que proposez-vous concernant l'amélioration des conditions de travail mais aussi une gestion plus humaine du personnel, une question de management, qui n'a pas forcément de coût supplémentaire mais qui permet une meilleure considération des agents ?

Une des causes du conflit concerne le problème du non-remplacement des personnels absents. Vous proposez une augmentation des effectifs de remplacement. Pourriez-vous nous donner les éléments pour en juger sur l'année 2015, c'est-à-dire :

- le nombre de personnels impliqués sur le temps de restauration : agents de service, ATSEM, animateurs ;
- le nombre de jours en 2015 où un personnel a été absent et le taux de remplacement effectif ;
- le volant de personnels remplaçants actuel et à venir suite aux dernières propositions.

Pour finir, nous sommes étonnés par vos déclarations, Monsieur le Maire, sur les réseaux sociaux par exemple, où vous conditionnez la revalorisation à la levée de la grève et à l'ouverture de négociations pour instaurer un délai de prévenance de 48 heures en cas de nouvelle grève des agents de l'éducation. Cela nous semble avoir contribué à durcir le mouvement en n'améliorant pas le dialogue, car n'est-ce pas des formes de remise en cause du droit de grève tel qu'il est aujourd'hui défini dans la fonction publique territoriale ?

N'est-ce pas également une volonté de la Ville d'étendre le service minimum d'accueil version Sarkozy au service de la restauration scolaire alors qu'il ne relève pas de la loi en la matière ?

Nous pensions pouvoir échapper aux dérives à la Valls ou Macron à Villeurbanne. Souhaitons que cela ne soit qu'un faux pas et surtout ne soit pas préfigurateur des années à venir...

Devant l'impasse actuelle, et afin de préparer un retour au bon fonctionnement des services, ne serait-il pas temps de nommer un médiateur ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous avez un peu anticipé en évoquant le problème des restaurants scolaires. Vu les intervenants pour le rapport suivant, notre petit doigt nous disait que certains en parleraient à ce moment-là. Je vois d'ailleurs à leur mine réjouie que c'est le cas. Sans doute vouliez-vous parler le premier pour être davantage entendu mais, soyez rassuré, nous vous répondrons à l'occasion du prochain rapport tant votre propos fourmille de contrevérités. Il y a parfois des sommets de démagogie dans vos propos que nous pourrions relever M. Berthilier et moi.

Madame Balanche, voulez-vous dire un mot sur le cadre du personnel ?

Mme Dominique BALANCHE.- La présentation du bilan social a été faite en commission et nous étions sur un temps d'échange. Tout le monde n'était pas présent. Il y avait peu d'élus des autres groupes, ce qui est décevant puisqu'il a été tant réclamé et demandé et nous n'avons pu échanger qu'avec un membre de votre groupe. Je pense que l'ensemble des questionnements et des réponses ont été abordés.

Sur la partie 2015, nous serons sur un bilan qui sera établi avec celui de 2016. Vous aurez davantage d'éléments d'information sur la partie 2015 et 2016, sur un bilan qui rapprochera les deux années.

Sur l'autre point, comme l'a dit M. le Maire, nous serons plutôt sur une écoute globale des interventions pour pouvoir répondre à plusieurs voix sur l'ensemble des questionnements.

M. LE MAIRE.- Merci. Il s'agit de la révision du cadre du personnel.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 9 abstentions) -

16 – PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ROSA PARKS DANS LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à M. Berthilier qui fera la présentation qu'il souhaite. Ensuite, il y aura des intervenants : l'UDI, le groupe Europe Écologie Les Verts, le groupe Radical Génération Écologie Citoyens, le groupe Les Républicains, le groupe Communiste, le groupe Socialiste.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues,

Nous avons donc la concrétisation de ce que nous avons lancé voici quelques mois à savoir la construction d'un nouveau groupe scolaire Rosa Parks, puisque c'est le nom que nous lui avons donné lors du dernier Conseil Municipal, dans la ZAC Gratte-Ciel centre-ville.

C'est une école prévue dans le cadre de la ZAC même si elle est plus importante en nombre de classes puisque seront construites 20 classes dans le cadre de ce groupe scolaire définitif.

Nous avons d'ores et déjà travaillé à une programmation qui est achevée, nous sommes maintenant en jury pour un concours de maîtrise d'œuvre qui désignera l'opérateur qui interviendra, l'équipe de concepteurs, à partir de novembre prochain.

Pour permettre de continuer à suivre plusieurs chantiers en même temps, nous avons confié cette maîtrise d'ouvrage à un mandataire qui nous accompagnera. Je tenais à souligner la qualité architecturale très importante qui a été prévue dans ce programme pour bien s'intégrer dans le programme global des Gratte-Ciel centre-ville, mais également la performance énergétique sur laquelle l'accent a été mis et l'aménagement intérieur puisqu'un travail de design sera fait auquel nous associerons l'ensemble de la communauté éducative dont les élèves.

C'est un programme conséquent, une autorisation de programme de 14 913 000 € TTC, ventilée comme indiqué à la fin de la délibération. Nous prévoyons d'ores et déjà l'intégration des vidéoprojecteurs interactifs qui seront d'ailleurs intégrés dès l'école préfiguratrice qui ouvre en septembre prochain et dont les travaux avancent très bien.

Je suis à votre disposition pour toute question, sachant que j'ai noté qu'il y avait un engouement toujours aussi important pour la politique éducative qui est la nôtre.

M. LE MAIRE.- Merci de cette remarque très positive Monsieur Berthilier !

Pour le groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint,

Merci de nous offrir la présentation programmatique du groupe scolaire Rosa Parks qui, pour une enveloppe initiale de 15 M€, devrait être prête à recevoir les enfants à la rentrée de 2019.

Toutefois, pendant trois ans, les enfants du primaire de Rosa Parks préfiguratrice devront patienter dans leurs Algeco et prendre le bus pour aller à la cantine, s'il y a cantine, et les parents qui sont totalement disponibles, comme chacun le sait, devront avoir le don d'ubiquité ou se faire cloner pour amener ou aller chercher leurs enfants du primaire en deux écoles différentes.

C'est dit, vous n'avez pas été à la hauteur sur ce sujet mais, cela, je l'ai déjà dit aussi. Cela risque d'être interprété comme du comique de répétition mais nous n'égalerons jamais votre maître, François Hollande, qui avec ses « moi président, moi président »... a réalisé le meilleur numéro de comique de répétition des cinq dernières années.

Bref, revenons à notre future école. Quand on construit une école, on met l'enfant au centre de toutes les priorités. Au départ, au centre de la page blanche, il y a l'enfant. L'école doit être le sanctuaire de la transmission du savoir. Sanctuaire signifie aussi accès sécurisé. C'est semble-t-il un peu tôt pour l'évoquer dans l'avancement du projet mais cela devra formellement être pris en compte. Vous nous en parlerez dès que vous le pourrez.

L'enfant doit évoluer dans un environnement où les maîtres-mots sont « confort » et « sécurité » : sécurité domestique, sécurité alimentaire, sécurité environnementale. Vous paraissez tenir compte d'impératifs fonctionnels comme les éclairages, les coloris, les matériaux, le mobilier, la signalétique, c'est bien. Dans l'enthousiasme perceptible de votre présentation, une maladresse toutefois quand vous dites mettre l'accent sur la performance énergétique sans que celle-ci se fasse au détriment de l'utilisateur. C'est plutôt la moindre des choses. C'est comme si vous disiez qu'on allait faire une cuisine de qualité en évitant les gastro-entérites !

Par ailleurs, la qualité de l'air est une vraie préoccupation pour une construction située à une intersection dans une zone de forte densité urbaine, de nombreuses études montrant l'accentuation de la pollution mesurable dans les bâtiments par rapport à l'air extérieur, comme celles que nous avons menées avec l'ENTPE à Villeurbanne. Vous n'hésitez pas non plus à nous transmettre les informations techniques sur les principes choisis.

Vous nous dites encore que la proximité du patrimoine emblématique des Gratte-Ciel impose à cette école des exigences d'innovation architecturale comme le déploiement en plusieurs niveaux. Soit, mais plus vous faites de niveaux plus vous augmentez le risque d'accidents domestiques. Par ailleurs, on sait que la tendance architecturale aujourd'hui est aux toits plats pour des raisons d'isolation, de coût et de mode ; la tendance architecturale aux toits plats avec accès, donc toits terrasses, permet aussi de gagner de la surface utile, mais envisager une cour de récréation en toit terrasse comme vous le décrivez me préoccupe quand on connaît l'agitation qui règne dans une cour de récréation. Il faudra vraiment nous présenter le projet affiné notamment sur les principes de sécurité applicables dans le choix d'une cour de récréation en toit terrasse. Je le rappelle, l'enfant doit être au cœur du projet.

Enfin, on ne peut pas parler de l'école aujourd'hui sans aborder le sujet crucial des cantines et, puisque nous sommes entre nous, où en êtes-vous sur ce problème ?

Ultime remarque, où en êtes-vous quant à l'adaptabilité des services publics face à l'évolution de notre ville ? Par exemple, vous nous avez fait voter 113 nouveaux logements sociaux voici quelques minutes. Sur un mode prévisionnel, c'est 200 à 250 nouveaux élèves, soit 10 classes nouvelles. Quelles études prospectives faites-vous réellement pour accueillir ce nouveau contingent d'élèves, le plus simple étant bien entendu de signer les permis de construire des immeubles nouveaux ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Morales.

Pour le groupe Europe Écologie les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Je précise d'abord que si nous sommes intervenus sur la question des cantines dans le rapport précédent, c'est parce que nous avons d'autres choses à dire sur ce groupe scolaire Rosa Parks et que le rapport en lien avec le personnel nous a paru le plus adapté pour une intervention sur la question des ATSEM.

Ce préalable étant fait, venons-en à ce nouveau groupe scolaire Rosa Parks qui comptera 20 classes, 12 en élémentaire et 8 en maternelle. Comme cela avait déjà été indiqué dans une délibération précédente voici deux ans, sur ces 20 classes, 10 répondront aux besoins générés par les futurs logements de la ZAC (900 environ) et 10 autres classes répondront aux besoins du quartier, hors ZAC.

Nous tenons à rappeler, encore une fois, que les besoins en écoles étant connus depuis plusieurs années, nous regrettons que la construction de cette nouvelle école n'ait pas été lancée plus tôt, d'autant que le foncier est maintenant totalement maîtrisé, et que l'élaboration du programme et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre auraient pu être engagés afin de livrer cette école peut-être en 2018 au lieu de 2019 ! Les besoins sont là, avant même que les logements de la ZAC ne sortent de terre, tellement là que vous avez décidé de construire une école provisoire dès 2016, à quelques encablures de là.

Sur le programme en lui-même, notre groupe souligne la taille de l'école maternelle ; une maternelle de 8 classes nous paraît une taille tout à fait adaptée pour des enfants de cet âge, mieux que des maternelles de 10 classes ou plus comme il y a dans d'autres écoles de la ville. En effet, pour des petits, il est important que chacun soit connu (et reconnu) par chaque enseignant, même ceux qui ne sont pas dans sa classe : cela contribue à une meilleure intégration de l'enfant et de meilleures conditions d'apprentissage.

L'élémentaire à 12 classes, cela correspond à 2 ou 3 classes par niveau, c'est une taille déjà importante, et nous espérons qu'on n'ira pas au-delà dans les années futures.

Nous saluons la volonté de qualité architecturale pour cette école et la présence des différents locaux que sont les salles de motricité, d'activité, de Rased, une bibliothèque et un restaurant scolaire. Ces différents lieux permettront un bon fonctionnement de l'école, avec notamment des activités dans d'autres lieux que les salles de classe.

Le programme indique aussi des ambitions en matière de qualité environnementale et notamment sur les questions énergétiques, ce qui est un point qui nous paraît tout à fait positif, avec également des objectifs intéressants sur le chantier : chantier à faible nuisance, une bonne gestion des déchets d'activité.

Nous souhaitons faire deux suggestions à ce stade du programme :

- Sur les enjeux énergétiques, il serait intéressant que la future école soit démonstrative pour les futurs élèves sur les questions d'énergie, avec des installations qui permettent aux enfants de comprendre et de suivre de manière pédagogique les consommations d'énergie, voire la production d'énergie avec

des installations photovoltaïques, car nous proposons que l'école en soit équipée –nous ne savons pas si cette option est d'ores et déjà retenue.

- Sur les cours de récréation (Monsieur l'Adjoint, vous avez parlé d'associer la communauté éducative, c'est en effet très intéressant), pourrait-on associer au projet les futurs élèves des écoles voisines, notamment ceux de l'école provisoire puisqu'une partie de ces élèves iront dans la nouvelle école avec un projet qu'on pourrait appeler « Je rêve ma cour d'école » où les élèves de l'école élémentaire pourraient avoir une activité pédagogique intéressante sur leurs envies, mais aussi un travail avec les architectes et les enseignants sur l'espace, la végétation, les matériaux ? Avec des enseignants et des architectes motivés, il y a sûrement matière à faire un beau projet à la fois sur le plan de l'aménagement des espaces mais aussi en termes d'apprentissage pour les élèves.

Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyens, Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- L'éducation est un thème d'une extrême importance et d'une extrême sensibilité au niveau municipal, l'une des compétences majeures de la collectivité. C'est pourquoi c'est une question qui ne doit être ni prise à la légère ni être l'objet d'instrumentalisation. Je le dis avec lassitude plus qu'avec amusement, si on mesurait l'intérêt des groupes politiques en fonction du nombre d'interventions qu'ils font sur ce thème, à n'en pas douter, l'école serait l'enjeu prioritaire de l'ensemble des élus ici. Ce serait formidable.

Mais à y regarder de plus près, on peut s'inquiéter des prises de parole systématiques. Comment ne pas voir la recherche de polémique lorsqu'on abuse de chaque délibération en sortant à outrance du fond même de la délibération afin de pouvoir ressasser une énième fois le même discours ?

Sur le fond de cette délibération, aujourd'hui, doit-on se réjouir ou s'étonner de voir avec quelle passion les groupes évoquent la certification NFPK qui cadre cette délibération ou encore la labellisation Effnergie extrêmement passionnante, qui a été au centre des débats et qui continuera de l'être ? Qu'en est-il de l'ambition thermique, visuelle, acoustique du programme scolaire ?

Mme Vessiller a salué l'ambition écologique, le découpage des classes. C'est bien de cela dont il s'agit dans un programme de 15 M€. Mais, derrière les polémiques, il y a une situation qui présente des questions légitimes sur l'aspect structurel et le décalage que connaît notre ville entre les besoins et les infrastructures municipales en matière scolaire, sur l'aspect conjoncturel, sur les questions de ressources humaines et le difficile dialogue entre les partenaires.

Ces questions engagent la responsabilité de tous les acteurs de territoire et exigent de tous les élus une posture constructive.

C'est pourquoi notre petit groupe appelle humblement à réunir tout le monde pour travailler sur ces difficultés. Bien sûr, nous voterons pour ce programme.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je profite de cette délibération ayant trait au secteur scolaire pour vous interpeller, Monsieur le Maire, ainsi que votre adjoint à l'éducation, sur la grève des personnels ATSEM qui touche notre commune depuis le 22 mars.

Je le précise, ma démarche est pleinement constructive, Monsieur Bocquet, puisque je rappellerai des propos

que nous avons tenus d'ores et déjà de manière constructive.

Monsieur le Maire, cette situation n'a que trop duré. Bien que comprenant les revendications des personnels ATSEM, notre groupe ne peut accepter que les enfants scolarisés à Villeurbanne et inscrits à la cantine scolaire soient astreints à un régime chips-sandwich et leurs familles prises en otage d'une situation qu'elles ne peuvent hélas maîtriser.

Rappelons que, pour certains enfants, ce repas équilibré du midi pouvait être un plus dans un régime alimentaire qui pouvait être défaillant.

Rappelons aussi que, sans être un service municipal obligatoire, le service de cantine scolaire, une fois mis en place, est de facto un service public, et donc assujéti à la loi sur le service minimum instaurée en 1982, loi complétée en 2007.

Nous assistons depuis plusieurs mois à Villeurbanne à une tension croissante dans le domaine scolaire : installation d'Algeco dans les cours d'écoles, occupation du collège M^orice Leroux à la rentrée prochaine pour créer une école préfiguratrice - disons plutôt temporaire - et enfin cette grève des cantines dépassant de très loin la dernière grève de 2013.

Cette tension vient du fait que bien qu'attractive, notre commune n'a su anticiper la création des services publics nécessaires à l'augmentation de la population, et plus particulièrement le nombre d'écoles nouvelles. Preuve que la gestion financière tant vantée, et utilisée sur ces bancs ainsi que ceux de la Métropole pour donner des leçons, n'est pas si idéale que cela.

Je vous avais proposé en 2013 - certes non pas comme élu - d'instaurer un service minimum à Villeurbanne, proposition que vous aviez raillée avec votre phrase « Avec Martin, ce sera un petit pois et une carotte. ».

Lors des vives discussions sur l'école temporaire sur le site du collège M^orice Leroux, je vous avais officiellement demandé, comme l'autorise le Code général des collectivités territoriales, la mise en place d'un comité consultatif sur l'éducation afin que tous les élus, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et les syndicats des ATSEM aient une vision claire de la situation scolaire à Villeurbanne. Vous avez balayé d'un revers de la main cette proposition démocratique et fait diffuser par vos services un petit document PowerPoint à la commission Vie Sociale et Éducation suivante.

Monsieur le Maire, si vous n'arrivez pas à discuter avec vos agents, n'hésitez pas à faire appel à un médiateur. Il n'y a pas de honte à se faire aider en cas de difficulté.

Enfin, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire si, comme de nombreux maires de la Métropole, vous avez lancé une étude prospective des équipements publics nécessaires à la réalisation du Schéma de cohérence et d'organisation territoriale métropolitain, étude qui permettrait de donner une vision des investissements à réaliser à 5 et 10 ans ?

Monsieur le Maire, la fin de l'année scolaire est proche. Il est encore temps d'agir pour que Villeurbanne sorte la tête haute de ce mouvement social.

Concernant le programme du groupe scolaire Rosa Parks, nous voterons naturellement pour cette délibération, même si nous avons des doutes quant à la capacité résiduelle de cette école une fois tous les logements construits et livrés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo pour le groupe Communiste ?

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, Monsieur le Maire, je partage entièrement l'intervention de M. Bocquet à laquelle je souscris. Pour ce qui est de l'école et de la critique principale qui est faite, ce serait ce manque d'anticipation dont serait victime la majorité municipale. Je reconnais là un travers puisque je ne connais aucun enfant qui ait été refusé dans les écoles par manque de place. Ce site préfigurateur, la nouvelle école qui sera construite, permet de gérer une forme de tampon démographique qui permettra d'absorber un passage d'une petite structure à une structure plus imposante qui sera celle de Rosa Parks que nous votons aujourd'hui. Je tiens à féliciter Damien Berthilier pour le travail qui est fait, notamment sur cette école, sur la certification déjà relevée par Jonathan. Il y a eu un vrai effort sur la performance énergétique et la qualité de l'air, sur tous les points importants.

Pour ce qui est de la grève qui est ici instrumentalisée par l'opposition, je crois que nos concitoyens, notamment les ATSEM et les personnes du service public qui sont à la mairie, éprouvent aujourd'hui une réelle difficulté. Puisqu'elles le manifestent, elle n'est pas à nier. Je crois que nous devons ensemble dans la majorité municipale travailler à aller rapidement vers une solution pérenne qui permettra de satisfaire les parents, d'avoir des repas équilibrés et non plus froids et d'aller vers une solution qui permettra à tout le monde de pouvoir reprendre goût au travail et goût à éduquer nos enfants dans des établissements viables et fiables.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo. Madame Tifra pour le groupe Socialiste ?

Mme Chafia TIFRA.- Merci Monsieur le maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est avec une certaine fierté que j'interviens au nom du groupe sur cette délibération.

Faut-il rappeler encore une fois qu'il s'agit de préparer la rentrée scolaire pour l'horizon 2019-2020 des enfants d'une vingtaine de classes au sein du site préfigurateur de l'école Rosa Parks ?

Et malheureusement, ce ne sera pas la première fois qu'une délibération de ce type, aussi emblématique, servira de prétexte pour parler d'autres choses. Une délibération emblématique, oui, car c'est toujours un moment symbolique que de construire une nouvelle école. Dans le cas présent, il ne s'agit que du début d'une série puisque l'école Rosa Parks est la première des trois constructions d'école qui seront lancées au cours de ce mandat.

Le budget prévisionnel est conséquent, près de 14 M€. Il illustre l'ambition de ce projet ainsi que notre volonté répétée à de nombreuses reprises de faire de l'éducation la priorité de ce mandat.

Nous rénovons des écoles pour créer de nouvelles classes. Depuis 2005, cinq groupes scolaires ont déjà fait l'objet d'une restructuration parmi lesquels Léon Jouhaux, Jules Ferry ou encore Château-Gaillard. Jusqu'en 2020, la restructuration complète des autres groupes scolaires qui est engagée à Berthelot, à Jules Guesde et Jean Moulin sera représentative. Des travaux d'agrandissement sont aussi engagés à Lakanal, Camus et au Tonkin.

Au total, ce sont près de 60 classes supplémentaires qui seront ouvertes à l'horizon de la fin du mandat.

Depuis 2012, nous soutenons dans son principe mais surtout dans sa mise en œuvre l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Nous avons œuvré pour permettre d'abaisser les seuils de création de classe, l'une des mesures importantes de la réforme de l'éducation prioritaire.

Nous avons également créé un service périscolaire de qualité pour favoriser l'épanouissement des enfants et accompagner l'amélioration des temps d'apprentissage.

Et nous avons engagé dans le contexte financier que tout le monde connaît 75 M€ d'investissements pour nos écoles.

Mais, une école, ce ne sont pas seulement des performances architecturales. Une école, c'est aussi un projet pédagogique de qualité, un projet mis en œuvre par des enseignants et des personnels municipaux impliqués.

Pour l'école Rosa Parks, celui-ci est d'ores et déjà engagé et il est très ambitieux, comme l'a déjà rappelé M. Berthilier lors du dernier Conseil Municipal, mais il devrait prendre une autre ampleur une fois l'école définitivement installée dans ses murs.

Ici, le bâti n'est pas détaché de l'éducatif, au contraire, c'est un outil pour le favoriser et le développer. C'est pourquoi, en plus d'une vingtaine de classes, il est prévu deux salles de motricité ou d'activité dans les locaux, mais également une classe pour accueillir les classes dites Rased et des activités périscolaires.

Faut-il souligner que cette future école Rosa Parks est aussi l'une des parties d'un grand projet que constitue le projet urbain Gratte-Ciel centre-ville ? La semaine dernière, les avancées du projet ont été présentées lors d'une conférence de presse avec vous, Monsieur le Maire, et également avec le président de la Métropole, Gérard Collomb.

À cette occasion, les grands principes du projet ont été rappelés : une homogénéité architecturale, une innovation environnementale. Cette homogénéité n'est pas de l'uniformité mais de la cohérence :

- Cohérence d'un projet architectural avec une méthode de travail en atelier qui accueille les différents architectes dont celui qui sera sélectionné pour l'école Rosa Parks.
- Cohérence dans le rendu architectural pour les logements ou les équipements publics qui respecteront l'identité des Gratte-Ciel. Cette identité historique se matérialisera ainsi dans l'école à travers son déploiement sur plusieurs niveaux ou les toitures-terrasses qui accueilleront une partie des cours de récréation et qui seront bien entendu sécurisées.

C'est dans leur attention au développement durable que les nouveaux Gratte-Ciel puisent leurs éléments de modernité comme l'hygiénisme avait été l'innovation du projet de 1934. Aujourd'hui, elle prend la forme d'une intention très forte à la performance énergétique sans détériorer le confort des usagers. C'est pourquoi une certification environnementale exigeante est visée.

De plus, des efforts seront demandés pour que l'intégration du chantier ou du projet dans son environnement soit la plus apaisée, la plus cohérente possible, avec une attention particulière à l'organisation d'un chantier aux nuisances les plus amoindries, à une gestion raisonnée et à l'économie de l'eau ou des déchets de l'activité.

C'est pour cet ensemble de raisons que le groupe Socialiste et Apparentés votera avec un très grand enthousiasme cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Tifra.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par remercier mes collègues de la majorité parce que nous sommes quand même devant un investissement de près de 15 M€. Il y a un peu de légèreté à passer rapidement sur ce sujet en parlant de résiduel comme l'a dit M. Martin ou en employant d'autres qualificatifs que nous avons pu entendre

alors que nous sommes sur un budget total sur ce mandat de 75 M€ et qu'il n'est pas inutile de rappeler qu'il est inédit.

Je voudrais effectivement souligner le fait que nous avons souvent affaire à un certain nombre d'arguments répétés, ressassés et que, dans ce contexte, avoir en plus un comité consultatif, Monsieur Martin, alors que vous agrémentez un certain nombre de nos Conseils Municipaux, je ne suis pas sûr que ce ne serait pas du temps perdu.

Je suis un peu vexé, vous avez dit qu'une présentation vous avait été transmise par les services, c'est moi qui ai fait la présentation en commission, ce n'est pas simplement pour appuyer sur ce point mais, quand même, c'est une présentation et un échange qui ont permis de vous éclairer un peu je pense. S'il faut y revenir en commission, ce sera évidemment avec un plaisir non dissimulé.

Je voudrais répondre à un certain nombre de questions posées d'abord sur le rapport lui-même, cet investissement et la future école Rosa Parks, dire quelques mots également sur l'école préfiguratrice qui justement est en préparation de l'école que nous évoquons aujourd'hui, et sur le mouvement de grève.

D'abord, vous avez tous noté les efforts d'un point de vue énergétique, l'école sera habitée dans la modernité de ce qu'elle représentera et nous valoriserons tout ce qui la caractérisera d'un point de vue développement durable mais aussi d'un point de vue architectural.

J'ai noté les interrogations légitimes sur le toit terrasse, sur les cours de récréation, mais j'ai un peu l'impression qu'elles font écho chez M. Morales à un certain nombre d'interrogations sur ce qu'était un bâtiment modulaire. Si on devait faire un jour la datation au carbone 14 de vos idées et de vos concepts, Monsieur Morales, on y trouverait des sources assez anciennes parce que, aujourd'hui, les modulaires sont des bâtiments extrêmement modernes et les toits terrasses se font depuis très longtemps dans un certain nombre de pays. Nous sommes quand même dans quelque chose qui sera à la fois innovant et qui ne présentera absolument pas un quelconque risque puisque l'architecte qui sera en charge de faire ce programme pourra vous démontrer à quel point nous sommes soucieux, comme nous le sommes chaque jour, de la sécurité des enfants.

Évidemment, la préparation de cette école se fera avec la communauté éducative. Nous avons prévu de faire travailler les élèves dans un champ plus large que simplement la cour ou les salles de classe, sur l'ensemble de la vie de cette école, sur un sens pédagogique. Comment le bâtiment interagit-il sur cette pédagogie ? Vous me permettrez de trouver un terme un peu plus original que « Je rêve ma cour d'école » qui fait un peu années quatre-vingt-dix, nous trouverons quelque chose qui, je pense, permettra vraiment de construire l'école du XXIème siècle et qui sera ancré dans le futur et dans l'imagination de ce que pourra être non pas l'école d'aujourd'hui mais aussi l'école qui sera là encore probablement dans 100 ans. Il faudra imaginer toutes les innovations pédagogiques qui arriveront et que nous ne connaissons pas forcément aujourd'hui.

Dans l'organisation de l'école, je tiens à souligner que, malgré tous les sarcasmes, toutes les préventions excessives que vous avez eus sur ce qu'est une école modulaire de 8 classes (on était quand même sur un programme qui était assez raisonnable), aujourd'hui, le directeur de l'école a été recruté, l'ensemble des enseignants ont été recrutés, avant que l'ensemble des tours de recrutement soient faits, ce qui montre bien une grande attractivité.

Je suis assez confiant dans la vie pédagogique de cette école et dans son attractivité parce qu'on a vraiment une série d'enseignants, des jeunes et des plus expérimentés, un mélange qui montre bien que cette école a été très attractive du moment où elle a été mise en mouvement. Les travaux se sont bien enclenchés dans les délais prévus. La sécurisation et la séparation entre l'école et le collège se sont faites de manière tout à fait étanche. La base vie du chantier donne déjà une idée de ce que sera vraiment la séparation de l'école plus tard. Tout

sera en place à la rentrée et, même avant la rentrée, nous pourrions commencer à travailler sur ce que sera la vie de cette école. Nous vous réservons quelques surprises sur l'habillage de l'école, ce qui sera aussi sa beauté et sa marque dans le quartier dans lequel elle commencera à évoluer avec les enfants qui arrivent.

Nous travaillons toutes les problématiques que vous avez posées d'éloignement, un certain nombre de réponses sont déjà apportées. Nous travaillons dans le concret, pas simplement dans la polémique et l'incantation. Il y aura, notamment pour l'école Descartes, un pédibus qui est en train d'être organisé avec les parents avec l'appui de la Ville. Nous traitons chaque situation individuelle qui pourrait poser difficulté de manière tout à fait sérieuse. Je tiens vraiment à vous dire que la construction de cette école, sa vie préfiguratrice et définitive, fait l'objet de toute notre attention au quotidien.

Enfin, vous avez évoqué dans l'intervention précédente et dans celle-ci la grève qui est en cours dans les écoles, qui concerne une partie du personnel. Nous avons en moyenne depuis le début du mouvement 80 agents grévistes par jour, nous sommes descendus autour de 50 ces derniers jours. Les questions qui ont été posées en termes de service public, ce qui doit tous nous réunir ici, étaient légitimes.

Depuis 2011, nous avons créé une cinquantaine de postes dans le secteur de l'éducation pour accompagner l'évolution démographique, avec toujours le principe d'un ATSEM par classe et d'augmenter le nombre d'agents en régie municipale sur l'entretien des écoles qu'il faut accompagner davantage sur les remplacements. Nous avons fait passer, par une proposition qui a été faite aux organisations syndicales, de 54 à 62 les postes en remplacement, un effort considérable, 15 % des remplacements qui permettront d'avoir le moins de vacances possible dans les postes, sachant que les remplacements dans un secteur comme le nôtre sont extrêmement complexes à gérer.

J'aurais aimé, Monsieur Gluck, que vous posiez vos questions avant de faire un tract que vous avez diffusé et qui, malheureusement, n'avait pas le logo de votre parti mais qui l'aurait mérité car beaucoup de parents se sont demandé qui était ce fameux collectif de citoyens soutenant les agents en grève. Après, ils ont découvert M. Martin qui est arrivé avec ses collègues au moment où les parents se réunissaient de manière un peu opportune, pour ne pas ajouter un suffixe à ce mot.

En médiation, ne venez pas parce que, aujourd'hui, même avec la CGT, nous sommes tout à fait d'accord sur le fait qu'il y a une politisation de ce mouvement, une tentative de récupération, de droite ou de gauche. Je crois qu'une alliance un peu incongrue s'est nouée à ce moment-là. Les agents n'ont pas besoin de vous et que l'on politise ce mouvement. Les questions qu'ils posent sont légitimes, nous y avons répondu.

Le fait que l'on ait pris du temps dans le règlement de ce conflit est aussi lié aux désaccords entre les agents. Une très grande majorité ne fait pas grève. Cela nécessite des explications qui ont été données par M. le Maire lors d'une réunion vendredi dernier devant l'ensemble des personnels. Nous avons marqué notre attachement au droit de grève et en même temps à la continuité du service. Il est extrêmement complexe d'organiser un service parce que, Monsieur Martin, la loi de 2007 de M. Sarkozy ne pouvait pas concerner ce service puisque c'est un service qui est facultatif.

Nous nous en tenons à une organisation de la grève qui, effectivement, est complexe puisqu'elle peut se positionner sur une seule heure par jour ; sur ce mouvement, il n'y a pas de prévenance et les agents peuvent dire à 12 heures s'ils seront là à 12 heures 05. Malgré cela, il y a eu une petite interruption à un moment du service dans quelques écoles maternelles sinon nous avons accueilli tous les enfants tous les jours avec un panier-repas fourni par les parents d'abord, puis, depuis la semaine dernière, des repas froids puisque nous avons réussi à organiser le service en fonction.

Je tiens quand même à dire que l'ensemble des services de l'éducation sont mobilisés sur ce sujet pour qu'il y ait à la fois un respect du droit de grève et la continuité du service que nous devons aux enfants, que nous

devons aussi à leurs familles qui ont été parfois mises à rude épreuve et en difficulté dans le cadre de ce mouvement. Nous avons réussi à tenir cet équilibre et je pense que nous pourrons sortir par le haut de ce mouvement. Chacun voit aujourd'hui qu'il y a un intérêt à ce qu'il ne dure pas mais il faut que cela puisse se concrétiser.

J'aimerais quand même que vous puissiez souligner cet effort conséquent qui a été fait pour que nous puissions accueillir dans les meilleures conditions possibles l'ensemble des enfants parce que nous sommes attachés au service public, parce que nous sommes attachés à l'image du travail des agents. De ce point de vue, y compris ceux qui ont assuré le service dans ces conditions l'ont fait dans des conditions dégradées. Je tiens à vraiment saluer leur travail et saluer aussi le travail de la direction de l'éducation au niveau de la mairie, au niveau du service central puisque cela nécessite chaque jour de bien évaluer quelles seront les conditions d'exercice du service et de devoir être en interaction permanente avec les familles qui nous ont à juste titre beaucoup sollicités mais que nous avons aussi rencontrés à de multiples reprises. Les parents d'élèves et leurs représentants ont bien compris que nous étions sur un problème complexe qui ne se résolvait pas comme cela, que nous ne décidions pas seuls du fait qu'il y ait ou pas un mouvement.

Depuis toutes ces semaines, nous avons pu accueillir les enfants dans des conditions de sécurité irréprochables et dans des conditions de santé pour chacun de nos enfants qui ne sont pas discutées et discutables ici.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Berthilier. Je vais dire quelques mots parce que j'ai été impliqué moi-même aux côtés de M. Berthilier et des services, de la direction générale, de Mme Balanche également qui, en tant que responsable des ressources humaines, n'a pas ménagé son engagement.

Une fois peut-être n'est pas coutume, je repartirai de ce qu'a dit M. Morales pour aller dans son sens : où en êtes-vous ? Je vais vous dire où nous en sommes mais, pour vous dire où nous en sommes, il faut peut-être revenir en arrière (vous ne l'avez pas fait) et ne pas céder à la facilité comme l'a fait M. Gluck et même à l'irresponsabilité absolue en allant manifester avec les parents - je ne le lui reproche pas - et en venant ici soutenir les revendications des agents sans se poser de problème. Ce qui compte, c'est que ce soit la municipalité qui soit en cause. Quand on demande des solutions, on a peine à entendre des propositions de votre part.

M. Olivier GLUCK.- Vous pouvez rester sur l'intervention que j'ai faite.

M. LE MAIRE.- C'est bien l'intervention que vous avez faite, je n'ai pas lu encore votre tract, M. Berthilier m'en a beaucoup parlé.

M. Olivier GLUCK.- Ce n'est pas mon tract.

M. LE MAIRE.- Non, c'est un collectif de citoyens, peu importe.

Je vais répéter les choses un peu chronologiquement, cela permettra d'être en responsabilité dans l'analyse que l'on peut faire d'un mouvement comme celui-là et dans les réponses que nous pouvons ou que nous ne pouvons pas apporter.

À la mi-mars, la CGT, les agents municipaux, dans le cadre d'une démarche nationale, a déposé un préavis de grève jusqu'à fin mai (deux mois et demi). Chacun apprécie les choses. C'est ainsi qu'il a été déposé et c'est ainsi que ce préavis de grève permet ce qui s'est déroulé ensuite sur le plan de la légalité.

À partir du 22 mars, des agents du service de l'éducation, à la fois des ATSEM et des personnels de restauration notamment, se sont portés grévistes. Ils l'ont fait au moment du déjeuner, annonçant leur

intention souvent à la dernière minute. On peut en penser ce que l'on veut. Ils ont le droit de le faire, certes, mais c'est ainsi.

Cela a évidemment empêché la Ville d'organiser le repas et cela a contraint à terme les parents soit à fournir un pique-nique comme nous les y avons invités soit, au contraire, à garder ou à venir chercher leurs enfants au moment de midi.

Aucune revendication au départ. Pour ceux qui ont l'habitude du dialogue syndical, c'est toujours un peu surprenant. Ensuite, à partir du 22 mars, des revendications se sont précisées. Nous avons d'ailleurs beaucoup contribué à les préciser. Dans un certain nombre de réunions, nous avons été amenés à demander quelles étaient les raisons de cette grève, pourquoi faire grève et ce que l'on demandait. Nous avons eu un accompagnement non pas de syndicalistes mais pour aider à formuler véritablement les revendications.

Nous avons organisé plus de 30 réunions avec les personnels, avec les organisations syndicales, j'y ai moi-même participé à plusieurs reprises, ainsi qu'à une assemblée générale de la CGT à laquelle on a accepté que je vienne. Vendredi dernier, M. Berthilier l'a souligné, a eu lieu une réunion générale des personnels de l'éducation.

Au cours de ces différentes étapes, nous avons été amenés à prendre en compte un certain nombre de revendications parce que, comme dans tous les mouvements, il y a de la légitimité et on comprend que les personnels qui interviennent au moment du repas ont un certain nombre de revendications légitimes à formuler. Nous avons regretté qu'elles aient été formulées à l'occasion d'une grève et dans les conditions que je viens d'expliquer parce que nous pratiquons quand même le dialogue social dans cette ville, particulièrement au niveau du service de l'éducation. On a des rencontres très régulières avec les syndicats, avec les représentants du personnel dans les écoles. Dans le passé, un certain nombre de problèmes ont été résolus dans le cadre normal d'un dialogue syndical sans qu'il y ait besoin de faire grève.

Nous avons proposé un certain nombre de choses concernant les conditions de travail. C'est l'essentiel. C'est là qu'un certain nombre de revendications ont été formulées un peu avec notre aide : hausse des effectifs de remplacement en passant de 54 à 62, soit 8 postes supplémentaires. On peut toujours considérer que ce n'est pas assez mais nous pensons que ce n'est pas mal.

Un certain nombre de postes étaient créés préalablement dans le budget, nous avons accompagné ce mouvement notamment lié à l'ouverture de classes à la rentrée et à la prise en compte de conditions qui, assez paradoxalement, sont liées aussi à l'effort que nous faisons en matière de restauration scolaire. On pourrait penser qu'avec des restaurants neufs, tout va bien. On s'aperçoit, quand on discute avec les agents, qu'un restaurant neuf, c'est un restaurant plus grand, il y a plus de choses à nettoyer. Certes, les conditions de travail sont meilleures mais il y a aussi parfois des contraintes de travail qui sont vécues comme plus importantes à travers les surfaces ou le nombre de repas servis.

Nous avons proposé aussi de meilleures conditions de travail avec la hiérarchie. Comme dans toute organisation, on se rend compte quelquefois que ce que disent les agents dans leur service n'est pas suffisamment entendu par la hiérarchie. Je ne parle pas de la hiérarchie qui est à mes côtés mais des pôles de service et des cadres intermédiaires. Souvent il peut y avoir des conflits ou l'impression de ne pas être écouté.

Nous avons proposé aussi une revalorisation des revenus à partir de 2017.

Nous sommes dans la fonction publique territoriale, ce n'est pas la Ville qui fixe le traitement des personnels. Je pense que chacun le sait ici. C'est l'État. Certains voudraient d'ailleurs que cela ne soit plus ainsi mais j'en dirai un mot peut-être tout à l'heure.

L'augmentation du point d'indice de 1,2 % a été fixée en deux temps par le gouvernement pour l'ensemble des fonctionnaires relevant de la fonction publique : 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017. Nos capacités d'intervenir sur le revenu sont relativement limitées dans une ville. Il y a ce que l'on appelle les bonifications indiciaires et surtout le régime indemnitaire que nous avons mis en œuvre à deux reprises ces dix dernières années, avec des efforts conséquents de la collectivité, dans une situation qui était déjà presque le blocage du point d'indice, au moins pour les derniers, et en tenant compte de la responsabilité et de la pénibilité dans les catégories C et B et un peu dans la catégorie A.

Nous avons ce levier assez minime par rapport à l'ensemble du salaire.

Nous avons fait des propositions, à partir de 2017, pour revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C mais nous ne pouvons pas le faire seulement pour les personnels de la restauration scolaire, c'est toute la catégorie C ou pas du tout, avec une augmentation équivalente à celle du point d'indice qu'ils auront en totalité, les 1,2 %, en février prochain. On le ferait en février en même temps que la deuxième augmentation.

Je dois dire que, sur l'ensemble des propositions des conditions de travail, le consensus a été absolu. Quand j'entends M. Gluck dire qu'il faut faire davantage, je veux bien être plus royaliste que la CGT...

M. Olivier GLUCK.- Je n'ai pas dit cela, vous relirez mon intervention !

M. LE MAIRE.- Je l'ai écoutée.

Nous avons été amenés à discuter assez souvent avec la CGT qui nous a même écrit, elle dit de manière explicite que l'ensemble de ces conditions sont très satisfaisantes, que l'ensemble des points de revendication ont été pris en compte par la Ville.

Nous sommes dans cette situation un peu paradoxale où ce qui a provoqué au départ le conflit, même si cela n'a pas été explicité, à savoir l'ensemble de ces revendications, la Ville y répond : remplacements, conditions de travail, etc. Je les ai citées, je n'y reviens pas.

Il reste la revendication indemnitaire. Vous avez entendu que certains voulaient une augmentation de 100 € par mois. La Ville n'a pas à rappeler ce qu'est la fonction publique territoriale, nous n'avons pas la capacité d'augmenter les salaires dans de telles proportions. Certains ont même comparé avec les professeurs des écoles qui l'auront en deux temps : pourquoi eux et pas nous ? Évidemment, dit comme cela, cela peut apparaître une évidence. Quand on sait ce qu'est la fonction publique territoriale, on sait quand même que la collectivité ne peut pas répondre de cette façon.

J'ajoute, mais vous le savez tous, que nous avons une certaine responsabilité à mesurer des augmentations salariales quand l'ensemble des autres personnels sont soumis à un régime strict. Je ne développe pas plus, cela fait partie des conditions budgétaires depuis deux ans et cela fera partie encore de la préparation budgétaire de l'année prochaine.

Toutes les situations un peu différentes doivent être prises en compte dans l'ensemble de ce que cela représente. Mais l'ensemble des propositions des conditions de travail ont fait consensus de tous les syndicats et de l'ensemble des personnels.

Que reste-t-il ? Il reste que nous avons accompagné (je préfère dire cela plutôt que « conditionné », parce que les choses ont été formulées de manière claire) la revalorisation du régime indemnitaire à la fin de la grève. Cela peut paraître un peu légitime. Je ne sais pas s'il faut continuer à faire grève et continuer à augmenter les salaires. Surtout, nous avons demandé qu'il y ait désormais un délai de prévenance. En faisant cela, on pense

peut-être aux parents avec lesquels certains manifestent parce que quand on rencontre les parents, c'est l'une de leurs principales revendications : ils ne sont pas prévenus.

Les choses ont été bien précisées, elles ont été écrites et le seront à nouveau. C'est ce délai de prévenance qui a entraîné un blocage de la part des agents qui sont, M. Berthilier l'a rappelé, 80 sur 450. Je ne le dis pas pour minimiser les choses mais cela veut dire qu'à 80, on peut bloquer l'ensemble du service et que l'on peut le bloquer aussi en faisant grève une heure par jour et en ayant la possibilité de prévenir dix minutes avant le restaurant.

Chacun apprécie aussi les conditions d'exercice du droit de grève telles qu'elles sont prévues légalement dans la fonction publique territoriale.

Nous avons souhaité pouvoir prévenir les familles. Il n'y a pas de remise en cause du droit de grève qui est un droit fondamental mais prévenir les familles relève d'une responsabilité politique et professionnelle de notre part. L'effort qui a été demandé était de pouvoir prévenir les parents en cas de grève non pas le jour même mais à l'avance.

Est-ce excessif ? Certains trouvent peut-être que c'est tout à fait excessif puisqu'il faut trouver d'autres solutions. Nous répondons à l'ensemble des conditions, il reste le délai de prévenance.

Vous avez pu constater une certaine exaspération des familles, c'est le moins que l'on puisse dire. Au début, c'est normal, on ne peut pas demander aux familles de prendre parti entre les revendications des agents et des personnels, mais quand on pose le problème dans les termes que je viens de poser, quand on arrive à un mouvement de grève limité au fait de ne pas pouvoir prévenir 48 heures à l'avance, on peut peut-être tous ici s'interroger en responsabilité, quel que soit le banc sur lequel on est.

Parallèlement, après avoir demandé aux parents de garder leurs enfants, nous avons servi des repas froids depuis mardi de la semaine dernière, c'est le cas encore aujourd'hui. Un certain nombre de restaurants, deux aujourd'hui, trois demain, peut-être un peu plus jeudi, ont repris du service et servent des repas dans des conditions normales, c'est-à-dire des repas chauds.

C'est quand même un appel à la responsabilité que j'ai été amené à formuler, à lancer lors de l'assemblée avec l'ensemble des personnels et aussi avec le syndicat CGT.

Là où la situation est quelquefois un peu renversante, c'est qu'après la dernière rencontre avec la CGT, l'ensemble du bureau de la CGT m'écrit pour dire qu'ils sont d'accord avec nos conditions et qu'ils proposeront à leur assemblée générale la tenue de discussions avec la Ville sur un protocole d'exercice du droit de grève à la direction de l'éducation en vue d'aboutir à celui-ci dans les mois qui viennent.

On peut dire que les responsables de la CGT n'ont pas été accompagnés ou suivis par l'assemblée générale. C'est incontestable.

Mais quand on mène un débat et un dialogue, que l'on arrive à cerner l'objet du conflit pour en finir simplement au délai de prévenance pour les parents et, indirectement, pour les enfants, je veux bien que l'on fasse davantage, que l'on continue à nous donner des leçons. Je vous regarde Monsieur Gluck car vous êtes l'un de ceux qui en font le plus dans ce domaine. Que devons-nous faire de plus ?

Il faut le dire aussi, il n'est pas acceptable de faire peser sur les enfants et sur les parents des contraintes d'organisation qui sont quelquefois insurmontables pour les familles. Dans les courriers que nous avons reçus, les parents se sont exprimés, certains ont, sinon perdu leur travail, eu d'énormes difficultés professionnelles pour récupérer leurs enfants.

Quand on est un agent du service public, c'est cette responsabilité que l'on peut avoir : prévenir avant pour que l'on puisse s'organiser derrière.

Voilà où nous en sommes. J'ai dit la dernière fois, reprenant la citation de Maurice Thorez, qu'il fallait savoir terminer une grève. Aujourd'hui, je pense que c'est de la responsabilité de ceux qui sont encore en grève de s'en rendre compte.

J'ai essayé de vous dire les choses de manière non vindicative. J'ai été amené à répondre à ceux qui avaient fait un peu leur miel d'une situation plus que d'avoir la volonté d'avancer, quitte à dire que c'est la faute de la municipalité. Il me semble que cet appel à la responsabilité, dans la situation qui est la nôtre, n'est pas un appel minimum mais un appel que tout le monde peut entendre.

J'ajoute, non pas pour être polémique, mais pour penser à ce qui peut se passer demain, qu'à entendre aujourd'hui certains candidats à la primaire (c'est vous que je regarde Monsieur Martin) avoir des positions sur la fonction publique territoriale, un a un soutien ici dans cette assemblée, Mme Maurice, il propose de supprimer la fonction publique territoriale. Je le dis aux agents : il faut savoir là où vous êtes et ce que vous faites aujourd'hui. Quand la fonction publique territoriale sera supprimée, que ce seront des contrats de droit privé, je vous laisse imaginer ce que des revendications et la façon de conduire une grève deviendront.

Quand on est en situation de responsable de personnel, on pense aussi à ce que l'on a et ce que l'on peut avoir demain. Pour moi, cela fait partie d'un appel à la responsabilité.

Je vous ai décrit les choses telles qu'elles sont. Je n'ai pas le pouvoir aujourd'hui, malgré tout ce que nous avons fait, de dire que cette grève se terminera. Nous avons un préavis jusqu'au 31 mai mais rien n'empêche ensuite d'en avoir un autre. Il y a évidemment dans le paysage une situation nationale qui contribue globalement au durcissement des mouvements. Je n'en dis pas plus mais cela fait partie de l'ambiance générale. Il me semble qu'aujourd'hui terminer une grève après avoir obtenu satisfaction, pas seulement le syndicat CGT mais l'ensemble du personnel, sur l'ensemble des conditions de travail que nous avons posées avec eux, c'est bien aujourd'hui la moindre des choses.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous éclairer davantage si vous le souhaitez. J'ai essayé, Monsieur Morales, de dire où nous en étions.

Je reviens à la délibération. Je la mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR 2016 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Écologie Les Verts. M. Vullierme qui en a la responsabilité politique dans sa délégation souhaite faire une petite présentation visuelle rapide pour éclairer ce que nous ferons demain.

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je pense que ce sera un sujet nettement moins polémique que nous allons aborder maintenant. Il s'agit de vous présenter ce qui est en cours sur cette année 2016 et ce que nous allons faire en matière d'éclairage public qui est une compétence propre de la commune.

Les objectifs poursuivis que je déclinerai en quatre axes sont doubles :

- Améliorer le paysage urbain de notre ville.

- L'éclairer juste, c'est-à-dire avoir un éclairage le plus efficace possible tout en consommant le moins d'énergie possible.

Vous avez sur la première présentation une cartographie des rues qui feront l'objet de dissimulation des réseaux cette année. Elles sont au nombre de six. La dissimulation des réseaux consiste à enfouir les réseaux de télécommunication et de distribution d'électricité, ce qui contribue largement à l'amélioration du paysage urbain. Quand c'est fait, on ne s'en aperçoit plus mais, quand on voit la différence entre l'avant et l'après, on voit que le paysage n'est pas du tout le même.

Depuis 2010, cela a été effectué sur 43 rues réparties sur tout le territoire de Villeurbanne.

Ce sont des opérations qui sont portées pour la Ville par le SIGERLy qui est un syndicat intercommunal. Le choix des rues se fait essentiellement parce que ce sont des accompagnements souvent de projets portés par la Métropole de Lyon, des projets de voirie : pour cette année, la rue Monge qui était une demande du conseil de quartier Cyprien Les Brosses ou les rues Longchamp et Sainte-Famille qui ont fait l'objet d'une intégration au domaine public communautaire à l'époque, métropolitain aujourd'hui, que la Métropole va refaire.

Le deuxième axe, ce sont les travaux de rénovation de notre réseau d'éclairage public. La Ville possède 11 000 points d'éclairage disséminés sur toute la ville, il est nécessaire d'en rénover un certain nombre chaque année, avec deux objectifs là aussi :

- Limiter les consommations d'électricité en passant avec des lanternes à LED le plus souvent possible.
- Limiter ce que l'on appelle l'énergie grise, c'est-à-dire en réutilisant des équipements d'éclairage public déjà existants, démontés dans certaines rues pour être remontés dans d'autres, et ainsi éviter de produire de l'énergie pour fabriquer de nouveaux matériels.

C'est une double dimension du développement durable que nous essayons d'adopter ici. La rue Ernest Renan derrière le groupe scolaire a fait l'objet d'une belle rénovation récemment. On voit à la fois l'effet sur le paysage urbain qui change complètement nonobstant la belle extension du groupe scolaire mais surtout la suppression des câbles aériens et un renforcement de l'éclairage, notamment pour des questions de sécurité, avec l'installation de lampadaires à LED en façade.

Le troisième axe, c'est le programme de mises en lumière. Depuis plusieurs années, nous en menons un certain nombre : les trémies entre Croix-Luizet et Saint-Jean sur les dernières années. Cette année, nous envisageons une mise en lumière de l'Hôtel de Ville. Le projet n'est pas encore totalement abouti, il est l'étude avec l'architecte des Bâtiments de France. Il s'agit d'avoir un éclairage plus dynamique sur la façade nord de l'Hôtel de Ville qui pourra être changé au gré des besoins et surtout qui permettra une baisse de consommation de plus de 60 % par rapport à ce qu'est la mise en lumière actuelle.

Enfin, le dernier axe de ce programme de travaux d'éclairage public pour cette année, c'est l'accompagnement des grands projets individualisés de voirie portés par la Métropole de Lyon.

Le premier d'entre eux, c'est la requalification de l'avenue Saint-Exupéry sur laquelle nous allons refaire tout l'éclairage public, nous allons revoir l'intégralité du réseau de distribution de l'électricité pour le marché forain qui sera redynamisé et repositionné.

Le deuxième projet, c'est l'accompagnement du projet C3 pour lequel le SYTRAL, qui est le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, remplacera à l'existant l'éclairage qu'il démontera mais la Ville financera ce que l'on appelle l'amélioration architecturale, c'est-à-dire les surcoûts liés à une amélioration de l'éclairage public par rapport à l'existant. C'est par exemple le cas avec une innovation que nous allons développer sur une partie du

cours Tolstoï, avec des équipements d'éclairage public qui permettent de limiter la présence de mâts sur le domaine public et de laisser plus de place pour la circulation des piétons.

Le dernier projet d'accompagnement de projet de voirie, c'est la place Charles Hernu, en accompagnement du projet Zola, que nous allons faire en anticipation sur cette année 2016, là aussi une baisse conséquente des consommations énergétiques, un renforcement de l'éclairage pour les traversées piétonnes et un renforcement de l'éclairage sur le pourtour de la place pour améliorer la tranquillité et la sécurité de cet espace public.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour la place Charles Hernu, c'est l'occasion d'avoir une pensée pour notre ancien collègue Charles Roche. En tant que président du conseil de quartier Charpenne Tonkin pendant de nombreuses années, il a souvent porté la revendication d'avoir un meilleur éclairage sur la place Charles Hernu. Nous avons un bel éclairage dont le design a été fait par quelqu'un de talent mais l'éclairage au sol a toujours été un peu insuffisant. Il y avait beaucoup de difficultés. Finalement, la solution qui est proposée ici avec un mât central et des techniques d'éclairage plus performantes devrait nous permettre d'améliorer sans pour autant modifier singulièrement l'architecture lumineuse de cette place.

Pour le groupe Europe Écologie les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous saluons le renforcement et l'amélioration de l'éclairage public de la place Charles Hernu qui sera réalisé cette année dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 du cours Émile Zola : le problème de l'ambiance très sombre - trop sombre - que de nombreux Villeurbannais soulignaient depuis de nombreuses années va être résolu, sans trahir le geste du concepteur de la place Charles Hernu, Alain Marguerit (puisque c'était semble-t-il une des raisons qui faisaient qu'on ne pouvait pas y toucher).

Tant mieux si Guéric Péré, concepteur actuel du projet Zola, propose une solution pour améliorer l'ambiance de cette place dans les exigences actuelles de faible consommation d'énergie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE KARNAVAL – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

19 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE 2016 ENTRE L'ASSOCIATION EUREKA KOMPLEX KAPHARNAUM ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

**20 – MODIFICATION DES TARIFS DE VENTE DE DOCUMENTS DES MÉDIATHÈQUES –
M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**21 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'HÔTEL MERCURE LYON-
CHARPENNES – Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'avoir des réservations ou des prix particuliers à l'hôtel Mercure mais d'y installer un défibrillateur qui était autrefois sur la voie publique. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Comme le précisait la délibération, c'est pour installer un défibrillateur au sein de l'accueil de l'hôtel Mercure. Jusqu'à présent, il était installé sur la place Charles Hernu et le fait que l'hôtel soit ouvert 24 heures sur 24 permettra un accueil et un usage de ce défibrillateur en toute sécurité.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le maire,

Une simple explication de vote pour cette convention.

Étonné, Monsieur le Maire, de voir la Ville obligée de confier la sécurité d'un défibrillateur à une entreprise privée l'hôtel Mercure de Charpennes. La municipalité est donc incapable d'assurer la sécurité de ce défibrillateur, volé deux fois en 2015, place Charles Hernu !

Pourtant, à cette assemblée, vos adjoints successifs à la sécurité n'ont cessé de nous expliquer que la place Charles Hernu, comme d'autres secteurs de la ville, n'avait pas besoin de vidéoprotection. Alors pourquoi, comme le dit le préambule de votre convention, le besoin de sécuriser le matériel ?

Dans la même logique, nous pourrions voir dans un prochain Conseil une délibération sur le transfert du poste de Police municipale dans les locaux d'une grande surface proche du centre-ville dont les vigiles et les caméras assureront la sécurité pour pallier votre incapacité à protéger votre propre poste de Police municipale, pour éviter de retrouver la vitrine vandalisée !

Je sais, Monsieur le Maire, votre attachement à Alfred Jarry, mais là on atteint le sommet de l'ubuesque... ou du ridicule !

Nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE.- Au moins, nous sommes d'accord avec vous sur notre attachement à Alfred Jarry mais permettez-moi de vous retourner le compliment parce qu'à vous entendre quelquefois, Ubu roi est vraiment léger par rapport à l'ensemble de vos propos. Tant qu'il n'y a pas de caméras de vidéosurveillance qui seraient en même temps défibrillateurs, nous attendrons !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 5 contre) -

22 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ADEMAS 69 POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉTUDE PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INVITATION AU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

23 – AVENANT FINANCIER 2016 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014-2016 ENTRE LA VILLE ET LE MFPF, MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

24 – AVENANT FINANCIER 2016 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014-2016 SIGNÉE ENTRE LA VILLE ET L'ADES, ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ DU RHÔNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

25 – AVENANT FINANCIER 2016 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014-2016 SIGNÉE ENTRE LA VILLE ET L'ANPAA, ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE DU RHÔNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'explication de vote de M. Bravo.

M. Hector BRAVO.- Une remarque sur la rédaction du rapport : il s'agit ici d'associations œuvrant dans le domaine de la santé et on y trouve malencontreusement une association qui œuvre pour les chats. Cela nous a un peu surpris.

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot, pouvez-vous nous apporter une précision ?

Mme Agnès THOUVENOT.- La direction de la santé publique s'occupe aussi de l'hygiène de l'espace public et, parmi les associations qui interviennent dans le domaine de l'hygiène, il y a en effet cette association

Panorama des Animaux. J'en conviens qu'après Médecins du Monde et Aides, il n'y a pas forcément de hiérarchie dans les causes mais c'est la délibération qui est sous cette forme.

M. LE MAIRE.- Merci. Ces précisions étant apportées, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION VILLEURBANNE INFORMATION FEMMES FAMILLES – VIFF – POUR L'ANNÉE 2016 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une délibération très classique puisque nous la votons chaque année dans ce Conseil Municipal. Un rappel sur ce qu'est l'association VIFF. C'est une association qui a pour vocation l'aide aux victimes et plus particulièrement l'aide aux femmes victimes de violences intrafamiliales.

La subvention qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui se décline en deux volets : le premier pour le centre d'information et de documentation de VIFF qui vise à informer le plus largement possible sur les droits des victimes et, le deuxième, un volet d'investissement pour aider VIFF à équiper certains logements mis à disposition de femmes victimes de violences pour qu'elles puissent s'extraire de leur foyer pour être en sécurité.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame BUTET-VALLIAS ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'interviens au nom du groupe Communiste et Républicain pour soutenir cette demande de subvention au profit de l'association Villeurbanne Information Femmes Familles.

Il est important pour nous de rappeler que la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un combat secondaire, que de soutenir ces associations qui œuvrent au profit des femmes victimes de violences, ce n'est pas non plus un acte de féminisme dépassé, que l'émancipation féminine est avant tout une émancipation humaine.

En France, tous les deux jours et demi, une femme meurt de violences conjugales. Depuis 2006, ce sont 1 260 femmes qui ont perdu la vie. La violence conjugale touche tous les milieux sociaux, les milieux aisés comme les milieux défavorisés, et tous les âges, les jeunes comme les moins jeunes. Il n'existe pas une catégorie de femmes victimes de violences conjugales.

L'affaire Jaqueline Sauvage a fait sursauter la République et a mobilisé l'opinion publique. Cette affaire a remis au jour la réalité des violences faites aux femmes, l'enfermement et l'emprise que le conjoint exerce sur elles et leurs enfants. Les statistiques nous rappellent que seulement 14 % de ces femmes portent plainte, il devient donc nécessaire de déconstruire les préjugés qui tendent à un discours facile et culpabilisant par ces phrases : « Elles n'ont qu'à porter plainte au commissariat ! ». Si seulement 14 % des femmes portent plainte, il est donc plus que nécessaire de préserver ces lieux et ces associations qui, comme le VIFF, accompagnent ces femmes et leurs enfants, qui les écoutent sans juger, qui les protègent et qui peut les héberger au CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

En outre, nous devons entendre la parole de ces associations qui font état d'une précarisation croissante du public et que donc l'accompagnement devient plus complexe. Nous devons entendre qu'il est plus que

nécessaire de recruter des nouveaux professionnels et qu'ils doivent être formés, ce qui demande bien évidemment plus de moyens.

Les restrictions budgétaires mettent en péril ces associations, que ce soit les licenciements des secrétaires de l'association FIL (Femmes Information Liaison) par exemple qui s'occupaient de domiciliation administrative ou bien encore le manque d'hébergements adaptés.

Je tiens ici à souligner un paradoxe dramatique : le dispositif des nuitées à l'hôtel explose afin que ces femmes soient éloignées de leur conjoint. Cependant, ce dispositif coûte bien plus cher et n'offre pas l'accompagnement de professionnels, sans parler de l'éloignement des enfants de leur lieu d'habitation, de leur école et de leurs repères.

La violence conjugale contribue à renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes et c'est pourquoi je tiens à souligner qu'à la signature de la charte pour l'égalité par notre Ville début 2016, il est plus qu'important de soutenir régulièrement cette association qu'est le VIFF.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame. Nous partageons dans cette assemblée, en tout cas pour la majorité municipale, largement les propos que vous avez énoncés, les constats que vous avez faits.

Vous avez parlé de diminution de subvention, la Ville maintient son effort en direction de VIFF. Madame Crozon, à travers sa réserve parlementaire, l'a accompagnée, peut-être pas cette année mais les années précédentes. Cela mérite d'être souligné.

Ce qui est encore plus remarquable à souligner, c'est qu'il s'agit d'une association qui avait été initiée très largement par la Ville voici déjà quelques années et que nous étions parmi les premiers à avoir pris cette conscience-là des femmes victimes de violences et de la nécessité de pouvoir les accompagner, notamment à travers une prise en charge, et de leur permettre de se reconstruire dans un domicile qui soit écarté du compagnon violent.

Je voulais le dire aussi pour compléter votre propos.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – PLAN LOCAL DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – MESURE DE RESPONSABILISATION – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Nous avons un certain nombre d'interventions.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce sont bien là de mesures de responsabilisation dont il s'agit dans cette délibération. Quelques mots pour vous expliquer de quoi cela retourne : la convention-cadre qu'il vous est proposé d'autoriser le maire à signer fait partie du plan local de prévention de la délinquance dans le cadre de ce que nous avons souhaité mettre en œuvre pour accompagner les exclusions scolaires.

La mesure de responsabilisation est une sanction éducative telle que prévue dans le Code de l'éducation. Je vais vous épargner les articles et les décrets d'application mais c'est bien une sanction prévue par le Code de l'éducation.

Vous le savez tous, une politique en matière de tranquillité et de sécurité s'appuie sur trois piliers : la prévention, la médiation, la sanction. Il s'agit ici de s'attacher au premier pilier qui est celui de la prévention. C'est même de la prévention que l'on qualifie de prévention primaire puisqu'elle vise à éviter le premier passage à l'acte délinquant en évitant notamment qu'un élève sujet à une exclusion temporaire de son établissement scolaire ne soit laissé dans la rue et soit suivi dans le cadre de cette mesure de responsabilisation qui consiste essentiellement pour un élève à effectuer des activités de solidarité culturelles ou de formation à des fins éducatives sur des durées relativement courtes, qui ne doivent pas excéder 3 heures par jour et 20 heures au total.

Cette mesure de responsabilisation a pour effet d'éviter un processus de déscolarisation et un objectif recherché pour l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte, tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative, et de prendre conscience de ses responsabilités.

Un exemple puisque nous venons de parler de l'association VIFF qui s'est portée volontaire pour participer à ces mesures : nous avons malheureusement, dans nos établissements scolaires du second degré, régulièrement des problèmes de discipline liés aux rapports filles/garçons. L'association VIFF s'est proposée essentiellement de prendre en charge les garçons qui sont plutôt les auteurs de ces actes pour leur expliquer au sein de leur bureau de documentation ce que sont les violences faites aux femmes pour qu'ils puissent prendre la mesure de leurs actes et qu'ils entendent leur responsabilité.

Voilà un exemple d'action qui peut être menée. Dans ce cadre, la Ville joue un rôle de facilitateur. J'ai rencontré avec deux de mes collègues, Mme Gachet et M. Bocquet, les chefs d'établissement et les associations qui se sont portés volontaires. Les uns comme les autres sont particulièrement intéressés par ce dispositif et notre rôle est de leur faciliter la tâche, de les aider à se mettre en relation pour que les établissements aient un vivier d'associations qui pourraient répondre et pour les associations avoir connaissance de jeunes qu'elles pourraient prendre en charge.

À ce jour, une dizaine d'associations ont répondu à l'appel à projet que la Ville avait lancé à ce sujet-là.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation du dispositif.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais donner la parole à l'UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Essayer de remettre dans le droit chemin des élèves qui pourraient être exclus de leur établissement scolaire est une nécessité. Cette sanction alternative est donc une bonne idée, même si nous regrettons que la convention-cadre ne précise pas le contenu des activités de solidarité qui seront imposées à l'élève en alternative à la sanction d'exclusion.

En effet, la nature de l'activité ainsi que la qualité de l'encadrement sont les points-clefs d'une possible réussite. Nous suivrons donc attentivement les retours d'expérience de cette initiative.

Toutefois, nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour constater l'écart fondamental entre cette mesure et le titre de ce rapport, car le lien avec la prévention de la délinquance est malheureusement fort lointain.

De plus, si l'éducation et les mesures d'accompagnement à l'éducation que vous nous soumettez aujourd'hui sont certes nécessaires à une vie sociale apaisée, que nous souhaitons tous, un volet répression est malheureusement une nécessité impérieuse pour lutter contre la délinquance. Le maire est en charge de la sécurité des citoyens mais il préfère régulièrement l'oublier à Villeurbanne.

Nous terminerons en rappelant que la mesure la plus efficace pour lutter contre la délinquance est de réduire le taux de chômage comme ont su le faire nos voisins allemands et anglais. Mais cela, lutter contre le chômage

et améliorer le pouvoir d'achat, le gouvernement socialiste a montré à tous qu'il en était incapable et qu'il n'avait aucune idée.

Nous voterons toutefois pour.

M. LE MAIRE.- Merci. Le groupe Europe Écologie Les Verts, pour une explication de vote, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Tout à fait, Monsieur le Maire, ce sera une explication de vote.

La présente convention-cadre que vous nous demandez de voter ce soir a pour objet de promouvoir et rendre plus facile le recours à la mesure de responsabilisation inscrite dans le Code de l'éducation, en offrant des opportunités diversifiées d'accueil sur le territoire de la commune de Villeurbanne.

Cette mesure permet aussi d'éviter un processus de déscolarisation et ne se limite pas à la stricte « réparation » de la faute commise. Elle la dépasse et vise à faire prendre conscience à l'élève, auteur de manquements, de la nécessité de respecter les règles de vie en société.

Nous ne pouvons, évidemment, qu'approuver de telles mesures, même si nous pensons aussi qu'il est important de mettre en place des dispositifs permettant d'évaluer l'efficacité de la mesure de responsabilisation à l'issue de sa mise en œuvre.

Nous voterons cette convention-cadre.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Sur cette délibération, l'idée n'est pas d'opposer prévention et répression comme cela peut être naïvement le cas et il me semble le deviner dans le propos précédent. Il s'agit bien, dans un plan local de prévention de la délinquance, de traiter d'un sujet en particulier. D'ailleurs, sur la question de la délinquance, les phénomènes en la matière sont incomparables. Cela consacre l'un des aspects du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, la question de la prévention primaire et la lutte contre le décrochage scolaire, une ambition locale qui fait écho au plan national.

L'objectif est assez simple, au-delà de la seule prévention de la délinquance, c'est d'éviter que des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme. L'exclusion temporaire, ce n'est jamais l'idéal mais une décision difficile pour le chef d'établissement qui peut se révéler une bonne solution dans un parcours scolaire, à condition que ce ne soit pas le début d'un engrenage néfaste qui éloigne le jeune de l'école physiquement, psychologiquement et socialement et, pire encore, lorsque, pour certains jeunes, l'exclusion est vécue comme une sorte de récompense équivalant à quelques jours de vacances.

Pour les éducateurs et les parents, si le jeune est perdu de vue, si on ne sait pas exactement ce qui se passe pendant la journée hors du système scolaire, la sanction est encore plus néfaste pour le parcours du jeune.

Le but de ces mesures de responsabilisation, c'est de mettre le jeune en situation de faire des activités de solidarité et de formation à des fins éducatives, pédagogiques. À cet effet, elles pourront être thématiques. M. Vuillierme prend l'exemple de l'action avec l'association VIFF, c'est l'exemple type, en fonction des raisons et des motifs qui ont prévalu à la sanction, pour lequel la convention-cadre ne peut pas prévoir de décliner le programme de manière précise puisque l'idée est de l'ajuster en fonction de chaque cas pour que ce soit la sanction et la répartition les plus intelligentes possibles.

Ainsi, le jeune sera donc mis en situation de responsabilité. On lui redonnera confiance et, surtout, il sera confronté à d'autres fonctionnements et d'autres milieux. Pour des jeunes qui peuvent parfois être fragilisés

dans le milieu scolaire, c'est l'occasion de se rendre compte qu'ils ont les capacités de s'intégrer dans un collectif et d'y apporter le meilleur d'eux-mêmes.

L'exclusion est donc bien la sanction mais la mesure de responsabilisation est ce qui donne du sens à cette sanction, au-delà de l'aspect purement punitif.

Le rôle de la municipalité ici est celui d'initiateur et de facilitateur dans la mise en relation entre les associations et les établissements scolaires qui tous ont répondu rapidement présents et sont extrêmement volontaires pour cette démarche.

J'en profite pour parler un peu de la question du décrochage scolaire dont on voit bien qu'elle est liée de temps en temps à cette question des exclusions temporaires, conséquence d'un désintérêt de l'élève dû à divers facteurs personnels, familiaux, contextuels qui déterminent sa relation à l'école et sa capacité à répondre aux attendus du système éducatif.

C'est un élément qu'il faut prendre avec la plus grande vigilance mais il faut faire attention au fait de bien considérer que tous ceux qui décrochent scolairement ne sont pas forcément des jeunes susceptibles d'être exclus de leur établissement, il y a bien d'autres jeunes qui sont concernés, près de 140 000 en France chaque année qui sortent du cursus scolaire sans qualification. Pour nous, il s'agit donc de démarrer un large travail de prise en compte des questions du décrochage scolaire au niveau municipal autour, au-delà de la question des exclus temporaires, de l'ensemble des risques très larges de désaffiliation scolaire.

Je vous remercie. Nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Pour le groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport a un intérêt particulier qui est celui d'évoquer devant les élus du Conseil Municipal ce qui se passe dans les établissements secondaires de notre commune. Le bon fonctionnement des classes de ces établissements est souvent perturbé par les actes ou les comportements de certains élèves. Ces actes sont le fait d'une minorité agissante mais dont la capacité de nuisance pour un établissement n'est plus à démontrer. C'est elle qui donne la mauvaise réputation à certains de ces établissements.

Jusqu'à présent, la sanction utilisée dans les cas les plus extrêmes était l'exclusion temporaire. Cette sanction a bien sûr un inconvénient qui est de laisser dans la nature des élèves. Cependant, elle présente un avantage, celui d'éloigner un collégien perturbateur de l'établissement.

À travers votre rapport, vous nous proposez donc la mise en place d'une peine de substitution : on remplace la sanction par la responsabilisation de l'élève. C'est convaincant sur le papier mais beaucoup moins dans la réalité. J'ai été scolarisé aux Iris et je peux témoigner que ce phénomène des élèves semi-délinquants n'est pas une nouveauté et que ces derniers sont rarement des adolescents humanistes et tolérants. Bien souvent, ils ne fonctionnent que sur le mode de la violence et ne respectent l'autorité que lorsqu'ils y sont contraints.

Par contre, ce sont des champions pour tyranniser les professeurs et les autres élèves. Dans ce domaine, ils ne connaissent d'ailleurs aucune limite. Je confirme qu'ils peuvent pourrir la vie d'une classe et d'un établissement et y instaurer leurs valeurs et leur mode de fonctionnement.

En conséquence, vouloir remplacer la sanction par une responsabilisation de ces élèves me semble non seulement voué à l'échec mais totalement contre-productif pour l'établissement. La plupart de ces perturbateurs ne connaissent même pas la portée de ce mot « responsabilité », plus grave, s'amuseront de la naïveté des autorités scolaires à leur rencontre.

De plus, cette responsabilisation de l'élève nécessite l'accord et la participation des parents, et c'est là que le bât blesse.

Récemment, dans les transports en commun, j'écoutais une jeune collégienne qui était sur le point d'être expulsée pour injures envers ses professeurs, elle expliquait à ses amis dans un langage poète viril de légionnaire que non seulement elle avait le soutien de ses parents mais que son père allait venir « fumer » le directeur.

Affligeant mais malheureusement à l'image de ce qui se dit et ce qui se passe dans nos collèges.

On ne peut donc être que consterné par ce décalage entre votre analyse et la réalité du comportement des élèves. Vous vous entêtez à ne pas vouloir comprendre que c'est justement ce manque d'autorité au sein du collège qui non seulement nuit à la notoriété et au bon fonctionnement des établissements scolaires mais engendre par la suite cette augmentation exponentielle de la délinquance. Comment voulez-vous qu'un adolescent respecte les lois républicaines alors que nous ne sommes même pas capables de lui inculquer le respect des règles qui régissent le bon fonctionnement d'un établissement scolaire ?

Ne souhaitant pas soutenir ce dispositif laxiste, nous ne voterons pas ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre assemblée l'accompagnement des exclusions scolaires dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Chacun ne peut que soutenir toute mesure de responsabilisation si elle permet à l'élève de prendre conscience réellement de la portée de son acte et de ses responsabilités. La sanction doit garder toute sa force pour être aussi éducative.

Monsieur le Maire, lors de la réunion de ce Conseil local du 2 mars 2016, où cette convention-cadre a été présentée, le directeur départemental de la sécurité publique et le commissaire de Villeurbanne ont fait le bilan de la situation de la délinquance dans notre ville. Hélas, depuis cette réunion, rien au Conseil Municipal !

Les tendances sont mauvaises et à la hausse sur les vols avec armes, les vols violents sans arme, les vols simples, les coups et blessures volontaires, les cambriolages, les vols de véhicules et les vols dans les véhicules : 170 véhicules brûlés en 2015 contre 164 en 2014.

Sur le démantèlement des trafics de drogue, des bons résultats pour la Police nationale montrant, hélas, que notre ville est fortement touchée par ce trafic. Les événements meurtriers depuis le début de l'année sont tous liés au trafic de drogue.

Les représentants de KEOLIS pour les TCL et de la PJJ nous ont présenté les mêmes augmentations.

Monsieur le Maire, ces propos n'ont pas été tenus par votre opposition au Conseil Municipal mais par les représentants des services publics chargés de la sécurité de nos concitoyens.

Les Villeurbannais ne sont plus en sécurité.

Ce n'est plus cette délinquance de rue, de trafics de drogue de bas d'immeubles ou dans les squares, les rodéos et les voitures brûlées, de jour comme de nuit, qui « pourrissent » notamment l'été la vie quotidienne de nos concitoyens. Ce n'est pas votre plan pour assurer la tranquillité publique pendant la période estivale qui rassurera les Villeurbannais, ni les horaires de votre soi-disant brigade de nuit qui s'arrête à une heure du

matin, quand les délinquants commencent.

Villeurbanne est touchée par le grand banditisme : place Wilson, le 4 As, les Buers et dernièrement cours de la République.

Monsieur le Maire, ce n'est plus un sentiment d'insécurité vécu par les Villeurbannais, ce n'est plus un combat politique et idéologique entre votre majorité et votre opposition, c'est hélas, aujourd'hui, une réalité à Villeurbanne !

En tant que premier magistrat de notre ville, il est de votre devoir d'assurer la sécurité des Villeurbannais.

Resterez-vous sourd longtemps aux inquiétudes de nos concitoyens et à la réalité ?

Quand doterez-vous notre Police municipale des moyens d'exercer ses missions aux côtés de la Police nationale, par des effectifs nécessaires, une vraie présence jour et nuit, un réseau de vidéoprotection et un armement légal aujourd'hui indispensable à tout policier municipal pour assurer ses missions et se protéger sur le terrain dans des quartiers que vous qualifiez de « sensibles » ?

Armement de la Police municipale soutenu par Bernard Cazeneuve, Manuel Valls et François Hollande que votre ami Gérard Collomb vient de mettre en place pour le 1^{er} juin à Lyon.

Monsieur le maire, le temps des postures est dépassé !

Lundi prochain, lors du conseil de la Métropole de Lyon, sera présenté un programme de vidéoprotection de 37 caméras pour les parcs de Parilly et de Lacroix-Laval.

Monsieur le Maire, en tant que vice-président de la Métropole, allez-vous voter, ainsi que vos camarades villeurbannais socialistes et écologistes, cette délibération de la Métropole ?

Vous ne pouvez pas proclamer l'inefficacité de la vidéoprotection à Villeurbanne et la voter rue du Lac.

La délibération de la Métropole rappelle que la vidéoprotection a pour but, et je cite, de :

- *« dissuader le délinquant par une présence ostensible des caméras (ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Collomb) ;*
- *faire diminuer le nombre des faits commis (ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'exécutif métropolitain, donc vous) ;*
- *renforcer le sentiment de sécurité ;*
- *localiser avec précision les lieux de l'infraction ou du trouble ;*
- *faciliter la levée de doute ;*
- *permettre une intervention plus efficace des forces de l'ordre ;*
- *faciliter l'identification des auteurs d'infractions et l'administration de la preuve. »*

C'est le texte de la délibération de la Métropole.

Pas mal, Monsieur le Maire, pour un outil que vous ne cessez de rejeter !

Un peu de cohérence : arrêtez le double langage !

Comme les usagers des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval, les Villeurbannais ont droit à la vidéoprotection et à la sécurité !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Au moins une conclusion que nous pouvons partager, c'est qu'avec vous, le temps des postures n'est jamais terminé. La répétition ne fait pas la vérité et comme vous dites à peu près toujours la même chose sur le même ton... Cette fois, vous avez dit vingt fois « Monsieur le Maire », j'aurais pu y être sensible mais je pense que ce n'était pas tout à fait l'objectif de votre propos.

Quant au grand banditisme quand même, lier la responsabilité du maire de Villeurbanne à des actes de grand banditisme comme le dernier... vous le sous-entendez ! Vous dites « Que faites-vous ? ». Qui peut vous croire quand vous allez sur ce terrain et faites un lien entre un acte comme celui qui a eu lieu cours de la République et la capacité du maire à intervenir ? Ce n'est même pas le commissaire de police de Villeurbanne qui s'occupe d'une telle situation mais la direction de la police judiciaire. Un peu de retenue ! J'étais sûr que vous alliez le dire, cela n'a pas manqué.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Ayez le sens de la nuance !

M. LE MAIRE.- Vous ne l'avez pas beaucoup ! Madame Haziza, vous parlerez tout à l'heure pour les anciens combattants !

Pour le sens de la nuance, peut-être pourriez-vous vous adresser directement à M. Lacoste. Très bien, vous n'avez plus la parole !

Monsieur Ali Mohamed Ahamada ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En décembre 2014, lorsque nous avons approuvé le plan local de prévention de la délinquance, Laura Gandolfi, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, avait insisté sur la nécessité d'avoir une approche globale pour lutter efficacement contre la délinquance. Notre volonté est toujours la même aujourd'hui. Notre action est bâtie sur une stratégie efficace et donc nécessairement équilibrée. Celle-ci traite toutes les dimensions de la violence, de sa prévention à la sanction en passant par la dissuasion, la répression ou la réparation.

La réparation, c'est bien l'enjeu de cette délibération qui consacre notre engagement en faveur des mesures de responsabilisation.

La mesure de réparation est une sanction alternative à l'exclusion qui intègre une approche éducative. C'est une sanction car elle reste contraignante et, en cas de refus de la famille, la sanction initiale est imposée à l'élève.

Mais elle est éducative car elle permet à l'élève sanctionné de réfléchir à la portée et aux conséquences de ses actes. Concrètement, un élève qui a tagué les murs de son collège pourra travailler avec l'équipe d'entretien pour les retirer. Un jeune homme qui a tenu des propos sexistes pourra travailler avec une association de lutte contre les violences faites aux femmes.

Chaque fois, un temps de reprise obligatoire est prévu et doit permettre à l'élève de restituer en fin de parcours et devant un représentant de l'établissement et ses parents ce qu'il a appris et compris.

Cette sanction alternative repose sur une personnalisation et une prise de conscience de sa faute ou son erreur par le jeune sanctionné. Ces mesures de réparation n'excluent pas les élèves mais les réintègrent en effectuant un processus de réparation. L'objectif est donc d'éviter l'exclusion de l'établissement qui peut mener tout droit dans la spirale de la déscolarisation.

Pour atteindre son but, elle nécessite toutefois un réseau de partenaires éducatifs associatifs ou institutionnels développé. Villeurbanne était donc un territoire fertile pour cela comme l'illustrent les différents signataires de

cette convention. Le développement d'une telle mesure sur l'ensemble de notre territoire est l'illustration de notre volonté de trouver les outils adaptés et efficaces pour prévenir la délinquance.

La recherche de l'efficacité est bien ce qui nous guide et nous faisons fi de tout dogmatisme.

Je tiens aussi à rappeler que la mesure de responsabilisation a été créée en 2011 par le ministre de l'Éducation Luc Chatel, avant d'être remise au goût du jour et développée par l'actuel gouvernement. Notre ligne de conduite est donc bien l'efficacité de la mesure plutôt que l'origine de son auteur.

Je regrette que cette approche ne soit plus partagée par ceux qui aspirent à présider aux destinées de notre pays et qui n'ont que le mot « sanction » à la bouche. La prévention de la délinquance est un sujet qui se prête plus à la modestie et au pragmatisme qu'aux déclarations à l'emporte-pièce.

Nous, nous maintenons notre volonté de préserver la tranquillité des habitants en apportant pour chaque situation une réponse précise qui s'appuie sur la prévention, le partenariat et la sanction quand elle est nécessaire.

C'est donc avec fierté que le groupe Socialiste et Apparentés votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais quand même essayer de revenir sur cette délibération et j'aborderai les autres sujets après.

Une fois n'est pas coutume, j'irai dans le sens de M. Morel qui appelait de ses vœux un suivi du retour d'expérience. C'est effectivement ce que nous prévoyons de faire puisque nous avons prévu de rencontrer à nouveau les chefs d'établissement intéressés par les mesures de responsabilisation à la rentrée prochaine pour faire ce retour d'expérience sur l'année écoulée, voir ce qui a fonctionné, moins bien fonctionné ou pas fonctionné. Il n'y a aucune difficulté pour vous tenir informés de ce qui sera évoqué à ce moment-là.

Nous n'avons pas pensé mettre dans le plan local de prévention de la délinquance un grand plan de lutte contre le chômage qui permettrait de le faire baisser. Nous nous sommes attelés peut-être à d'autres tâches.

Sur le propos de M. Poncet, il ne s'agit pas d'une peine de substitution, il ne s'agit pas de remplacer la sanction mais d'apporter un élément complémentaire aux chefs d'établissement qui ont exprimé le besoin d'adapter l'arsenal de sanctions qu'ils ont aujourd'hui à leur disposition. Il continuera d'y avoir des exclusions temporaires pour certains élèves dont les actes le méritent, il continuera d'y avoir des sanctions fortes dans les différents cas, parfois en urgence, parfois dans un temps plus long, mais il n'y a en aucun cas un remplacement.

Par ailleurs, vous parliez de l'action des parents, c'est une bonne chose que d'associer les parents aux difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans les établissements scolaires. C'est même une nécessité et c'est bien pour cette raison que les conventions qui seront signées dans le cadre des mesures de responsabilisation seront tripartites entre le chef d'établissement qui donne la sanction, l'association qui donne la mesure de responsabilisation et les parents qui doivent eux aussi prendre part à la responsabilité des actes de leurs enfants.

Sur les propos de M. Lacoste qui n'ont pas grand-chose à voir avec la délibération, mais ce n'est pas comme si c'était la première fois, il a dit trois mots histoire de ne pas être complètement hors sujet, vous avez cité le Conseil local de prévention de la délinquance, je pense que vous n'avez pas tout à fait écouté tout ce que vous a dit le directeur départemental de la sécurité publique quand il a parlé de statistiques. Il vous a dit clairement

que la comparaison des statistiques d'une année sur l'autre était quasiment impossible à faire du fait du changement de leur outil de prise en compte des plaintes. Il l'a expliqué avec une précision exceptionnelle mais cela ne vous empêche pas après de faire des calculs complètement délirants.

Vous dites que les Villeurbannais ne sont plus en sécurité, vous citez les 4 As, etc. Je pense que ces actes que nous déplorons tous sont le signe d'un travail efficace de la Police nationale, du groupe d'enquête antidrogue qui mène des opérations assez exceptionnelles et qui donne des coups de pied dans la fourmilière dans les milieux du banditisme et l'amène à des situations délicates et à des règlements de compte.

Sur la question de la Police municipale, particulièrement de l'armement et de la vidéosurveillance, vous le savez très bien, nous avons toujours eu ici une position tout à fait pragmatique. Le travail mené l'année dernière avec les agents de la Police municipale que nous avons eu l'occasion de présenter le montre bien. Nous avons amélioré l'équipement de nos policiers municipaux par l'attribution de pistolets d'impulsion électrique, en adaptant leurs horaires de travail à leur demande pour pouvoir couvrir une amplitude horaire plus importante. Quand vous parlez de soi-disant brigade de nuit, cela leur fera plaisir d'entendre vos propos. Je trouve au contraire que, depuis qu'ils ont démarré au 1^{er} mars, ils font un travail remarquable et remarqué par un grand nombre de nos concitoyens.

À titre d'exemple, j'ai des statistiques qui montrent année après année l'activité de la Police municipale : d'avril 2013 à avril 2015, ils ont multiplié par trois le nombre de mises à disposition aux officiers de police judiciaire. Leur travail est remarquable, je le répète. Ils sont présents sur le terrain et les Villeurbannais commencent à le voir. Dans un certain nombre de secteurs, par leurs actions, les difficultés sont largement en baisse.

Enfin, je trouve quand même gonflé de la part du groupe Les Républicains de donner des leçons en matière de sécurité. On ne le répétera jamais assez mais les difficultés que nous rencontrons sont quand même essentiellement liées au manque d'effectif dans la Police nationale. Ces effectifs ont disparu quand ? Entre 2002 et 2012 : 13 000 postes de fonctionnaire de Police nationale qui se sont évaporés, plus de 50 à Villeurbanne.

La vidéosurveillance ne palliera jamais la présence d'effectifs sur le terrain. Il se trouve que, depuis, les effectifs de Police nationale n'ont plus baissé, ils sont même en augmentation. Le ministre de l'Intérieur était présent le 28 avril sur l'agglomération pour annoncer la création de 75 postes de policier sur l'agglomération plus 133 postes d'adjoint de sécurité. C'est la réalité. Entre ceux qui diminuent les postes de policier et ceux qui les augmentent, on voit qui agit.

M. Régis LACOSTE.- (*bors micro*)

M. LE MAIRE.- Nous vous entendons Monsieur Lacoste. Puisque vous participez au Conseil de prévention de la délinquance pour la deuxième fois depuis le début du mandat, plutôt que de parler à la place du commissaire de police, vous posez des questions mais vous êtes quoi ? On vous voit, vous prenez des notes pour les ressortir mais posez-leur la question, cela évitera peut-être de sortir des inanités en donnant des chiffres de comparaison quand le directeur de sécurité des polices urbaines dit qu'on ne peut pas comparer les chiffres d'une année sur l'autre parce que les lots statistiques changent. Il a mis beaucoup de temps pour vous l'expliquer. Vous êtes là, vous écoutez, vous ne dites rien et vous ressortez en Conseil Municipal des chiffres, vous faites dire au délégué départemental de la sécurité publique quelque chose qu'il n'a pas dit. L'honnêteté devrait vous conduire à ne pas vous comporter ainsi.

M. Régis LACOSTE.- (*bors micro*)

M. LE MAIRE.- Vous lui poserez la question la prochaine fois. Nous avons le compte rendu de ce qu'il a dit. Monsieur Lacoste, on vous connaît pour parler toujours fort.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

29 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2016 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morel. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Il s'agit là d'un vote récurrent d'une subvention de fonctionnement pour 2016 pour cette agence. Comme nous le répétons régulièrement, nous souhaitons vivre dans une société où la transparence et la démocratie sont les règles de base. Villeurbanne donne régulièrement environ 67 K€ à cette agence chaque année, mais quel est le retour pour Villeurbanne ?

Suite à ma demande, vous avez bien voulu nous transmettre la 17^{ème} édition de l'observatoire économique de Villeurbanne éditée par l'agence. Il s'agit principalement d'une concaténation d'informations librement disponibles, et il est constitué de 60 pages dont plus de 60 % sont des copier-coller d'autres documents publics.

Malheureusement, je n'ai pas trouvé ce même document sur le site de l'agence. Il n'est donc, semble-t-il, pas public.

Si l'information fournie dans ce document est utile pour Villeurbanne, justifie-t-elle 67 K€ ? Moi qui suis régulièrement à titre professionnel donneur d'ordre d'études pour des montants similaires, j'aurais rejeté ce document.

Certes, l'agence fournit d'autres études utiles à Villeurbanne, mais la Métropole de Lyon subventionne pour plus de la moitié, soit environ 4,9 M€ cette agence. Si le rapport d'activité est publié sur le site de l'agence, on ne peut trouver sur Internet que le budget global sur une délibération de la Métropole de Lyon.

De plus, l'activité de l'agence va très au-delà de l'agglomération et s'occupe d'activités fort diverses qui dépassent très largement l'urbanisme. Sans doute l'agence fournit des prestations utiles, mais utilise la confusion des genres (notamment en agissant au nom de la Métropole). Cela ne favorise pas la transparence. Au bilan, nous ne connaissons pas clairement le retour de cette subvention pour Villeurbanne.

La transparence est une nécessité pour redonner confiance à nos citoyens dans l'action publique. C'est une pratique courante dans de nombreux pays qui, comme par hasard, ont un niveau de vie supérieur à la France.

Nous vous demandons donc de clarifier le fonctionnement de l'agence et notamment le rôle de la subvention de Villeurbanne, en demandant la publication des coûts de fonctionnement, des principes de subvention et, par exemple, le bilan social, les comptes de résultat et le bilan financier détaillé et validé par au moins un commissaire aux comptes.

Je vous remercie pour votre attention

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à M. Llung qui siège à l'agence d'urbanisme de la Métropole.

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur Morel, nous ne sommes pas ici au Conseil d'administration de l'agence, il ne s'agit pas d'avoir les exigences d'un membre du Conseil d'Administration qui, par ailleurs, existe et est composé de différents élus

qui ont accès à ces documents comme tout Conseil d'administration et auquel vous pouvez peut-être faire un peu confiance pour ce qui est de la régularité des comptes, des commissaires aux comptes et de l'activité des 80 salariés de cette agence.

C'est le premier point de manière que l'on ne soit pas toujours à vouloir toutes les informations sur tout mais d'avoir l'essentiel, je l'entends.

Cette agence d'urbanisme a une histoire qui est longue. C'était l'atelier de la Ville de Lyon qui est devenu l'agence de la Courly dans les années 80. Nous avons toute une culture de travail qui est très ancienne aujourd'hui dans la Métropole. Ensuite, les villes ont pu y adhérer. Il se trouve qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un outil de mutualisation des études urbaines.

Quand on mutualise, on accepte de participer à un travail partenarial et collectif et, après, il est peut-être difficile, quand on veut distinguer le tien du mien, de vouloir comptabiliser à l'exacte virgule près ce qu'apporte le travail de l'agence à telle ou telle commune ou tel ou tel de ses participants.

Ceci étant, une redéfinition est en cours avec une conception relativement simple qui est de dire : puisqu'on ne peut pas distinguer quand on mutualise les choses, il y a un socle commun de connaissances qui est à la fois le capital de travail des années passées et celui qui est à venir, et c'est au titre de ce socle que, pour beaucoup, nous contribuons.

Le bénéfice n'est peut-être pas mesurable avec un thermomètre, pour autant, toutes les études pour le PLU-H, le plan local de l'urbanisme et de l'habitat, les études logement, les études sur les tènements microéconomiques et j'en oublie beaucoup, tout cela est le travail de l'agence. Quand vous parliez du périmètre, certes, il va jusqu'à l'aire métropolitaine, un territoire vaste, mais il y a aussi d'autres contributeurs. Les contributeurs principaux sont le SYTRAL pour les études qui ont trait aux plans de déplacements urbains, le SEPAL qui gère le schéma de cohérence territoriale, la Métropole, les communes et de nouveaux clients de l'agence.

Je vous l'ai dit en commission, vous êtes allé rechercher le rapport d'activité sur Internet, je vous félicite, cela prouve que vous savez manier une souris. C'est déjà pas mal ! (*Brouhaha*)

Vous avez déjà beaucoup d'informations dans le rapport d'activité. Si vous voulez d'autres informations complémentaires, j'y siége, je pourrai vous les apporter, tout en restant dans notre rôle d'élus et pas dans un rôle d'administrateurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 6 abstentions) -

30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DÉPLACEMENTS URBAINS – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Madame Branska-Farille pour une explication de vote ?

Mme Michèle MOREL.- Nous retirons l'intervention.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas d'autre demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet pour une explication de vote ?

M. Stéphane PONCET.- Nous voterons contre. Nous venons de l'entendre, il existe un problème global du logement en France, du niveau très élevé des loyers, et je ne vois pas pourquoi on favoriserait certains publics par rapport à d'autres. Nous ne voterons pas ce rapport.

M. Richard LLUNG.- Je suis las !

Vous justifiez le non-vote d'une subvention pour les associations qui œuvrent ici à Villeurbanne avec les habitants de Villeurbanne par des problèmes en France. Sommes-nous dans une phase ascendante ? C'est votre droit, bien sûr, mais c'est quand même assez étonnant.

M. LE MAIRE.- On a de la peine quelquefois à faire le rapport entre votre propos.

Mme Michèle MOREL.- C'est votre politique !

M. LE MAIRE.- Madame Morel, ce n'est pas la peine de continuer ! Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mme HAZIZA pour le groupe Les Républicains. Monsieur CHICH ?

M. Jean-Paul CHICH.- Je voudrais dire ma satisfaction de travailler avec les associations d'anciens combattants de Villeurbanne et d'ailleurs. Nous en subventionnons 19 qui font un travail tout à fait remarquable tout au long de l'année. Elles organisent des conférences d'historiens, des cérémonies, du soutien aux anciens combattants qui sont membres de leurs associations. Bref, je suis tout à fait satisfait de leur activité sur la commune et j'espère que le Conseil Municipal votera les subventions qui sont proposées dans cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame HAZIZA ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une délibération très courte. Vous le savez, j'ai pour habitude depuis huit ans d'intervenir au nom de notre groupe sur son soutien le plus entier aux associations mémorielles.

Parmi les subventions de ce soir, une est dévolue aux porte-drapeaux et je souhaite, de la manière la plus solennelle, dans cette enceinte, remercier comme ils le méritent l'ensemble des porte-drapeaux présents durant les cérémonies sur notre commune.

Chers porte-drapeaux, merci pour votre dévouement. Vous ne portez pas uniquement un drapeau mais vous portez des idéaux. Vous ne portez pas uniquement un drapeau mais vous portez la mémoire. Vous ne portez pas uniquement un drapeau mais vous portez l'histoire. Merci pour votre présence si précieuse et chaleureuse par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, qu'il grêle, qu'il fasse un soleil de plomb ou qu'il fasse un froid glacial debout pendant de longues cérémonies.

Votre présence témoigne d'une volonté de ne pas oublier, de ne pas sombrer dans l'oubli, mais elle est également un gage d'espoir, une envie de plus jamais ça, un attachement à la liberté, aux droits de l'Homme et à une certaine idée de la personne humaine.

Notre groupe votera bien évidemment l'ensemble de ces subventions et souhaite témoigner aux portedrapeaux et à toutes ces associations son profond attachement.

M. LE MAIRE.- Merci de vous associer aux remerciements que nous apportons régulièrement aux portedrapeaux à l'issue de chacune des cérémonies là où ils se trouvent et à l'occasion de quelques manifestations que nous organisons en leur direction à Villeurbanne.

M. Jean-Paul CHICH.- Que puis-je dire d'autre que mon total accord avec l'intervention de Mme HAZIZA ?

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AYANT DES FONCTIONS SOCIALES ET ÉDUCATIVES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet pour une explication de vote ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous nous abstenons sur ce rapport car je dois vous avouer que nous trouvons assez ubuesque de subventionner une fresque graffiti sur le thème du vivre-ensemble quand on connaît les comportements de certains joueurs des équipes villeurbannaises de football. Je tiens à porter à votre connaissance que, dans le milieu de l'arbitrage, certaines de ces équipes sont connues pour des comportements agressifs et irrespectueux. Il vaudrait peut-être mieux leur apprendre le fair-play que de subventionner une fresque.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Devinaz, un mot ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Qu'est-ce que vous voulez que je dise sinon mon total désaccord avec les propos qui viennent d'être tenus par M. Poncet ? Les patriotes de ces associations apprécieront votre positionnement.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION ADPEP 69 – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DU RHÔNE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

38 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LOCAUX MOTIV' – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR L'ANNÉE 2016 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- C'est une partie seulement de subvention que nous avons à voter à chaque Conseil. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

40 – DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DE L'ANRU – POLITIQUE DE LA VILLE – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

42 – ADHÉSION AU FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote de l'UDI et une pour le groupe Europe Écologie Les Verts. Monsieur Llung, souhaitez-vous faire une présentation ?

M. Richard LLUNG.- Si ce n'est pour rappeler que le fichier commun de la demande est géré par une association avec la Métropole, ABC HLM, etc. Elle est en place depuis 2012 pour simplifier les démarches des demandeurs de logements locatifs sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel pour l'UDI ?

M. Hervé MOREL.- Nous ne contestons pas le bien-fondé de l'engagement, de Villeurbanne dans cette base de données commune. Nous souhaitons toutefois alerter le Conseil Municipal sur le risque de détournement de données confidentielles contenues dans ce fichier.

Pour éviter cela, il existe des techniques reposant notamment sur l'usage de bases de données relationnelles croisées reposant sur une architecture multiserveur, avec un journal de requêtes pour tracer les consultations, mais cet aspect de sécurisation n'est même pas abordé dans votre rapport.

Nous souhaitons donc que la sécurisation de l'accès aux données confidentielles soit explicitée. Nous voterons néanmoins pour.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit par cette délibération de reconduire l'adhésion de la Ville à l'association de gestion du fichier commun de la demande créée voici maintenant trois ans entre le Grand Lyon et les bailleurs sociaux, notamment ABC HLM, afin de mettre en commun la gestion des demandeurs de logement social.

Comme vous l'avez dit, il s'agit de simplifier les démarches des demandeurs, d'améliorer la transparence des processus d'enregistrement, d'améliorer la production statistique, avec toutes les précautions nécessaires à la confidentialité des données, j'en suis certaine.

Avec une liste active de 48 000 demandeurs sur l'agglomération, dont 8 000 sur Villeurbanne, un tel outil est tout à fait indispensable. Son fonctionnement depuis plusieurs années en témoigne.

Nous souscrivons tout à fait à l'adhésion de la Ville à cette association de gestion et souhaitons seulement rappeler, comme nous l'avons déjà fait au Grand Lyon, notre position en faveur de la location choisie que nous aimerions voir expérimentée sur l'agglomération dès que possible, comme nous le permet la loi ALUR. Il s'agit d'inverser la pratique actuelle où c'est le bailleur qui propose un logement au demandeur. Avec la location choisie, le demandeur a accès à l'offre de logements disponibles et se positionne : il s'agit ainsi d'une réelle avancée pour rendre le demandeur plus actif et lui permettre un vrai choix.

Les villes de Paris et Grenoble ont déjà lancé l'expérimentation de la location choisie et ont déjà des premiers retours sur lesquels notre agglomération pourrait s'appuyer.

Autre évolution que pourrait porter le système de gestion de la demande, c'est la cotation. Pratiqué déjà par Est Métropole Habitat depuis plus de dix ans, ce système consiste à objectiver les demandes de logement sur la base de différents critères (caractéristiques du ménage, situations financière et sociale...), ce qui conduit à « coter » le demandeur : celui qui a le plus de points est celui qui a besoin d'être logé en priorité. Cette gestion des attributions de logement se fait ainsi de manière aussi équitable que possible entre tous les demandeurs. Nous sommes favorables à ce que le système soit étendu à tous les bailleurs de l'agglomération, et pas seulement EMH, en plus de l'expérimentation de la location choisie.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur Morel, la difficulté dans vos demandes, c'est que vous ne vous situez jamais comme conseiller municipal au Conseil Municipal mais comme si vous étiez à l'intérieur des organismes. Il est difficile de vous répondre parce que nous-mêmes ne sommes pas dans l'organisme.

C'est une évidence, lorsqu'il y a un fichier informatique, la loi dite informatique et libertés régulièrement mise à jour, qui date de 1978, s'applique, la sécurité des données est censée quand même être assurée. C'est déclaratif, etc.

Ce que vous dites, c'est quasiment donner un conseil au directeur du service informatique mais je veux bien vous mettre en contact si vous le souhaitez. Je ne pense pas que l'on fasse des fichiers informatiques avec des données ouvertes à tous. Il peut y avoir des failles mais comme pour tout système.

Ensuite, la location choisie évoquée par Béatrice Vessiller et la cotation sont des orientations qui me paraissent souhaitables et souhaitées. La location choisie est en cours d'élaboration, simplement, c'est quand même assez difficile à réaliser. Les bailleurs à travers ABC HLM ont proposé de mettre un stock de logements d'environ 30 000 pour le dispositif d'expérimentation, le travail est en cours. Pour l'instant, ce n'est pas abouti donc ce n'est pas encore mis en service.

Mais je trouve que c'est une bonne idée. D'ailleurs, nous nous étions engagés sur cette voie, y compris dans nos engagements municipaux.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

**43 – ADHÉSION À LA MISSION RÉGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION –
Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

Mes chers collègues, merci de votre participation.

La séance est levée à 19 heures 23.